
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 28 mars 2025**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

<p>1^{ère} commission</p> <p>Finances et ressources humaines</p>	<p>Présidente : Muriel JOURDA Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ</p>
<p>2^{ème} commission</p> <p>Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées</p>	<p>Présidente : Marie-Odile JARLIGANT Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF</p>
<p>3^{ème} commission</p> <p>Insertion, famille, enfance et action sociale</p>	<p>Présidente : Sophie LEBRETON Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC</p>
<p>4^{ème} commission</p> <p>Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</p>	<p>Président : Pierre GUÉGAN Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER</p>
<p>5^{ème} commission</p> <p>Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau</p>	<p>Président : Stéphane LOHÉZIC Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD</p>
<p>6^{ème} commission</p> <p>Éducation, culture, sport et vie associative</p>	<p>Présidente : Marie-Hélène HERRY Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOÛËT Alain CARIS</p>
<p>7^{ème} commission</p> <p>Infrastructures routières, mobilités douces et ports</p>	<p>Président : Thierry POULAIN Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE</p>

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mars 2025

Ordre du jour

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	25215	Direction des finances et des achats	Arrêté des comptes départementaux de 2024 Compte administratif et compte de gestion	18
2	25216		Dettes départementales Compte rendu de la gestion 2024 Perspectives 2025	24
3	25217		Actualisation du règlement des garanties d'emprunts	27
4	25243		Relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux	29
5	25218	Direction du patrimoine et de la logistique	Bilan des cessions - acquisitions 2024	26
6	25262	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Compte-rendu de la délégation en matière d'ester en justice (de novembre 2024 à février 2025)	31
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
7	25233	Direction de l'environnement	Plan départemental d'actions en faveur des forêts et des landes 2025-2040 (+ <i>annexe</i>)	32
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
8	25224	Direction éducation et jeunesse	Sectorisation des collèges publics	36

Procès-verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 28 mars 2025

Le vendredi 28 mars 2025, à 14 h 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 20 juin 2025

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session du Conseil départemental. Je laisse la parole à notre 1^{ère} vice-présidente qui va commencer par faire l'appel.

(Mme Karine BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myriam COCHE, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Mme Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-Jo LEBRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn METAYER, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Thierry POULAIN, Catherine QUERIC, Benoît QUERO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

Sont absents : Damien GIRARD (a donné pouvoir à Rozenn METAYER), Mathieu GLAZ (a donné pouvoir à Catherine QUERIC), Marie-Hélène HERRY (a donné pouvoir à Thierry POULAIN) et Gérard PIERRE (a donné le pouvoir à BELLEC)

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Donc le quorum est atteint, on peut valablement ouvrir notre session.

Je vous propose qu'on passe à l'approbation des procès-verbaux. Tout d'abord, on a les procès-verbaux du 8 novembre et du 16 décembre qui vous ont été transmis. Ils n'ont pas pour l'instant appelé de remarques écrites. Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité ils sont adoptés.

Conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur, je vous informe qu'un vœu a été déposé par le groupe de gauche et écologiste, un vœu relatif à la solidarité aux victimes civiles de la guerre opposant l'organisation du Hamas à l'État d'Israël, qui sera traité en dernier point de cette session aujourd'hui.

Je vous propose que, comme d'habitude, on ait donc une allocution du président, puis ensuite, au nom du groupe de l'opposition, que ce soit Mme MÉTAYER qui intervienne, puisqu'elle a été nommée par ses collègues en remplacement de M. GIRARD comme présidente du groupe de l'opposition. Ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que l'intervention ne puisse pas changer au fil du temps, puisque c'est vous qui choisissez qui est l'intervenant. Mais là, ce sera Mme MÉTAYER qui interviendra. Et puis, au nom de la majorité, ce sera bien M. LOAS. Ce après quoi nous pourrons commencer notre session composée de 8 rapports, puis, effectivement le sous-point spécifique relatif au vœu de l'opposition.

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Nous sommes là, dans notre traditionnelle session du printemps, nous passons de la pluie au soleil, le printemps arrive, nous sommes dans les giboulées encore. Et donc cette session est traditionnellement consacrée au compte administratif.

Alors, à la différence des autres, vous allez dire, vous vous gargarisez encore dans le Morbihan. Vous constatez que les autres sont en train de débattre sur le budget. Nous, nous débattons déjà du compte administratif de l'année N-1. Donc nous avons trois mois d'avance parce que nous avons été capables de faire les choses en temps et en heure. J'ai vu que, dans certaines collectivités, y compris je crois la région, cette semaine, ils ont eu les enjeux du débat budgétaire. Nous, nous sommes dans la construction du compte administratif 2024. Nous n'avons pas beaucoup de rapports, mais pour autant, cette session est assez fournie avec des sujets ô combien importants. Mais, naturellement, la question budgétaire est celle qui va nous animer le plus aujourd'hui. Et ce compte administratif nous montre combien la situation est tendue ; mais elle est quand même sous contrôle grâce aux mesures que nous avons été capables de prendre tous ensemble ici.

Nous aurons aussi un bordereau spécial, j'en ai fait état un petit peu tout à l'heure, lors de mon allocution pour l'inauguration de cette exposition, sur Grandeur Nature. C'est la stratégie « *forêts et landes* » qui sera présentée par Marie-Christine LE QUER. Nous avons souhaité élaborer cette stratégie avec notre service des ENS (espaces naturels sensibles), en lien aussi avec l'association des communes forestières. En bref, avec l'ensemble des acteurs de la forêt privée, ô combien importante dans ce département. Et donc vous verrez combien, là aussi, nous avons des ambitions à ce niveau.

Mais auparavant, quelques sujets quand même. Alors, certains pouvaient peut-être imaginer mon départ de cette assemblée. Pour la plupart, j'y voyais peut-être un soutien à mon projet, à l'époque, de présider le Comité International Olympique. Peut-être pour d'autres, c'était le souhait de voir une autre politique menée à la tête de ce département.

Et voilà une politique toujours fondée sur la gestion rigoureuse, une politique d'efficacité qui est conforme, évidemment, au mandat que l'on a reçu. Je vais continuer jusqu'en 2028, et je dois vous dire que j'en suis aussi très heureux, tant je suis viscéralement attaché à ce département du Morbihan et à l'action territoriale. Cela aurait été un déchirement, naturellement, de devoir y renoncer. Je n'aurai pas à le faire puisque les électeurs en ont choisi ainsi. Et forcément, quand on se présente à une élection, on souhaite toujours être élu. Il faut saluer celles et ceux qui ont été à chaque fois élus, c'est la règle de la démocratie. Cela me permet de rester au service des Morbihannaises et des Morbihannais et au service de ce territoire. Et sachez que je le fais avec toujours autant de plaisir, toujours autant d'énergie, et ça n'affectera en rien mon envie de continuer à vous servir. D'ailleurs, à aucun moment, le Morbihan n'a quitté mon état d'esprit. J'en veux pour preuve : l'adoption du budget en décembre 2024. Nous avons fait le choix de ne pas reporter le budget, ce qui aurait permis à l'époque de gagner du temps, pour moi aussi, notamment. Je l'ai dit au directeur général des services, qui lui aussi recevait des assauts, parfois de différents services, pour repousser la capacité à joindre les deux bouts. Je lui ai dit : « *vous savez, on peut reporter de trois mois, on n'arrivera toujours pas à joindre les deux bouts* ». Donc il faut voter au plus vite. Ne changeons pas les bonnes habitudes, sinon on trouvera toujours de bonnes raisons de ne pas voter le budget au mois de décembre. Mais j'avoue que ce budget m'a demandé beaucoup plus de temps que les autres années.

Et je me souviens des discussions que nous avons eues avec la présidente de la commission des finances, sur des arbitrages douloureux, là où, avant, on en parlait de manière beaucoup plus simple que les relations approfondies que nous avons eues sur ce budget.

Sur de nombreux sujets, ce que l'on souhaite, c'est de ne pas s'écarter des objectifs qui sont les nôtres, c'est-à-dire d'agir pour le Morbihan. Nous le faisons depuis toujours. Nous allons le faire en 2025. Naturellement, avec le budget que nous avons, mais nous l'avons fait aussi, bien sûr, en 2024. Et le compte administratif montre quand même, même s'il est encore satisfaisant, que les difficultés

ont été réelles en 2024. Et ce compte administratif est sans commune mesure avec ce qu'on a pu connaître les années d'avant. Mais, bien sûr qu'il y a des sujets d'inquiétude. Ils sont nombreux, je vais y revenir, mais quand même il y a aussi des sujets qui permettent de se réjouir.

D'abord, notre désendettement. Jamais, je crois, au cours des 40 dernières années au moins – et plus grand monde n'a la mémoire au-delà de ce temps - nous n'avons été aussi peu endettés, avec une dette de 76,2 M€ à la clôture de l'exercice 2024. C'est quand même moins 20 % par rapport à l'exercice 2023. Il n'y a pas beaucoup de collectivités qui se désendentent dans de telles proportions et depuis que les Morbihannaises et les Morbihannais nous ont confié notre mandat en 2021, c'est quand même moins 53 % de dette. Nous avons diminué la dette de 53 % en quatre ans.

Tant mieux, parce qu'il est à peu près sûr que la courbe va commencer à s'inverser, et donc il vaut mieux aborder la tempête avec un navire solide, ce que nous faisons naturellement ici. Moins 53 % de dette signifie que la courbe est à l'inverse de ce qui se passe au niveau national, où nous venons d'atteindre un record. La dette cumulée de l'État, des collectivités territoriales, et de la sécurité sociale - les chiffres viennent d'être publiés aujourd'hui - atteint 169 Md€, c'est le record depuis l'après-guerre. C'est 5,2 % quand on consolide l'ensemble avec les budgets des collectivités territoriales, et c'est absolument énorme, hors de contrôle. 169 Md€ de dette. Ici la dette a été diminuée par plus de deux en quatre ans.

Ce compte administratif montre aussi que nous sommes volontaristes en matière d'investissement, dont les chiffres sont historiquement élevés et avec une particularité : c'est 50-50 entre l'investissement direct et l'investissement indirect. Nous avons un soutien très fort à l'investissement indirect dans ce compte administratif.

Nous avons aussi une autorisation de programme à 201 M€. Jamais les autorisations de programme, pour nos projets d'investissement n'ont été aussi élevées. Cela montre bien que c'est un chiffre considérable et que nous avons confiance en l'avenir. Si nous n'avions pas confiance, nous n'investirions pas autant. Et donc, c'est absolument une priorité pour nous.

Nous avons aussi dit, vous vous souvenez mon discours du 1^{er} juillet 2021, que ce mandat serait celui du social. Nous n'avons pas menti. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque les crédits affectés en 2024, à la protection de l'enfance, ont été en hausse de 8,6 % ; en faveur des personnes handicapées : de 7,3 %, en faveur des personnes âgées : de 5,7 % et en faveur de la politique de l'habitat et du logement : de plus 13,7 %. Nos priorités sont aussi des priorités budgétaires. Mais les difficultés sont là et sont croissantes. Nous avons un engagement du Morbihan qui est significatif, cela peut paraître paradoxal. Mais pourquoi, finalement, avons-nous conservé en 2024 des marges de manœuvre encore significatives ? Et pourquoi allons-nous continuer à œuvrer pour nos concitoyens et nos territoires là où d'autres, comme on pourrait dire en termes marins, affalent les voiles totalement ?

Il y a trois raisons à cela.

La première, c'est la rigueur de gestion. Quand en 2021, on m'entendait parler de rigueur, on me riait un peu au nez. La plupart des collectivités avaient du mal à savoir quoi faire de leur argent. Et on parlait de rigueur, alors que finalement on n'avait jamais eu autant de moyens. Parce que justement, c'est cette gestion rigoureuse qui nous permet aujourd'hui d'aborder la crise plutôt sereinement.

C'est aussi une marque de fabrique de la maison. Je dirais que c'est le cas depuis l'ère Raymond MARCELLIN, et vous êtes peut-être passé devant le portrait de Raymond MARCELLIN, à une époque où on pouvait être filmé avec sa pipe, aujourd'hui c'est moins le cas.

Nous avons mis ce portrait parce que nous avons refait l'hémicycle Raymond MARCELLIN, et nous nous sommes dit que c'était bien d'avoir une photo de celui qui a quand même incarné le département du Morbihan. Il y a un petit écriteau à côté qui retrace ses mandats, vous verrez que c'est une autre époque, néanmoins, je vous invite à la regarder. Ce département est encore imprégné, beaucoup, de ce qui a été fait. Et certains ici, assez peu nombreux - je ne sais pas si Michel LE BRAS est dans le quartier - ont travaillé avec Raymond MARCELLIN.

Alors, je n'ai pas l'habitude de citer le président de région, mais quand même je vais le faire, puisque dernièrement il a déclaré : « *nous devons nous astreindre à une forme d'exemplarité bretonne, d'efforts constants, de rigueur permanente.* » Finalement, je me retrouve assez dans ses propos.

Et ici, ce n'est pas une découverte, c'est quelque chose qu'on applique depuis 2021. Et la rigueur c'est finalement gérer de manière rigoureuse un budget qui nous est alloué. Et je crois que nos concitoyens attendent de celles et ceux qui ont la responsabilité de la chose publique, dans vos communes, dans vos EPCI, à la région et au département, que l'on gère ça de manière rigoureuse. Rigoureuse veut dire utiliser un euro public de la meilleure façon. Et c'est ce que nous faisons. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Agence France Locale qui dit que le département du Morbihan est le mieux géré de France et le mieux noté de France.

Donc, si on doit emprunter demain, et si demain est aujourd'hui, nous aurons des taux plus bas parce que, justement, nous sommes bien mieux gérés. Et donc, nous sommes fiers de cette rigueur. Mais la rigueur, pour la rigueur, n'a aucun sens. La rigueur, ici, est portée par une vision stratégique que nous avons, et qui est faite notamment de nombreux plans départementaux, de schémas, en faveur des mobilités, de la protection d'enfants, de l'insertion. Là, nous allons voter celui des forêts. C'est-à-dire qu'on inscrit cette rigueur budgétaire dans une stratégie et dans des plans, et c'est l'ambition que nous avons.

On pose ce que l'on veut faire et on fait ce que l'on veut. Et c'est cela la deuxième raison pour laquelle nous sommes efficaces : nous avons une vision stratégique des choses.

En résumant, nous savons où nous allons et nous travaillons avec méthode. C'est finalement un travail d'ingénieur, précis, d'innovation. Nous ne sommes pas des poètes. Alors, j'adore la poésie, et c'est extraordinaire que nous ayons dans ce pays, des poètes. Mais quand ils sont en politique, c'est plus difficile, ou alors il faut qu'ils fassent cela à leurs heures perdues, et pas quand ils sont sur les perchoirs des mandats qu'ils ont reçus.

Et donc je pense qu'il faut que quand on discourt, ce soit de manière précise. Et il faut être relativement cartésien dans ce que l'on avance.

La troisième raison ici, c'est que nous avons aussi confiance en nos partenaires. La confiance c'est quelque chose qui se construit. Confiance d'abord dans nos élus, les élus locaux, particulièrement les maires qui sont engagés. Confiance dans nos associations qui font un travail extraordinaire. Vous avez vu qu'il y a un appel à ce que l'on ne coupe pas les fonds des associations. Cela tombe bien ici, nous n'avons pas attendu l'appel pour ne pas couper : on garde nos fonds aux associations. Confiance dans nos entreprises. Un chef d'entreprise c'est celui qui entreprend, qui est devant. Et donc, ce sont toutes nos forces vives du département, en qui nous avons confiance. Et moi je me garderais bien d'aller leur donner de quelconques leçons. Nous sommes au service de l'ensemble de ces acteurs parce que l'action publique peut parfois permettre d'imposer. Mais moi j'ai plus à l'idée de faire confiance, de mettre en lien et d'avancer tous ensemble, et de ne pas laisser filer les choses.

Comme disait le Président LARCHER, ou comme dit le Président LARCHER, Mme la Sénatrice : « *il faut mener les choses* ». Il avait appris ça de M. de MONTALEMBERT, élu maire en 1925, avec qui il a siégé. Cela a plus d'un siècle aujourd'hui. Et j'ai retenu ceci de Geoffroy de MONTALEMBERT, il a dit : « *Président, il faut mener les choses* ». Et donc on essaie ici de mener les choses, comme il dit, et de ne pas les laisser filer, et aussi de stimuler l'engagement des acteurs, et chacun le sait.

Parfois, au risque d'attrister ma collègue Catherine QUÉRIC, je n'ai jamais été et je crois que je ne serai jamais communiste. Mais je n'ai jamais non plus été un thuriféraire du néolibéralisme à la mode américaine, et vous savez, je suis un gaulliste social. Et finalement, pour moi, l'intervention publique doit avoir du sens.

Elle peut avoir lieu en économie, mais elle permet finalement d'avoir une économie plus prospère et dans une logique de justice territoriale, sociale, pour équilibrer les choses. Pas pour faire à la place de. Pour permettre l'initiative quand l'initiative est absolument fondamentale, et parfois il faut encadrer l'initiative sinon on tombe dans un monde complètement libéral, qui laisse un certain nombre de personnes au bord de la route.

L'intervention publique doit être aussi mesurée, maîtrisée, et elle doit finalement respecter un certain niveau d'endettement. Elle ne doit pas conduire à un endettement abyssal et à une fiscalité complètement délirante qui, évidemment, comme notre pays, aboutit aux impasses que nous avons aujourd'hui.

Alors, vous pourriez me rétorquer, une délibération aujourd'hui vise à augmenter les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). C'est vrai. Et ce n'est pas notre ADN. Vous croyez qu'il a fallu me rouler dessus pour y arriver, mais là, on est dans une telle impasse, qui ne résulte pas de notre gestion, mais des mesures nationales et conjoncturelles, que nous n'avons pas d'autre choix. J'espère qu'un jour nous pourrions revenir en arrière parce que nous n'avons pas d'adoration pour l'impôt ici, c'est clair. Et cette hausse n'est absolument pas pour boucher des trous de gestion.

J'étais président de la commission des finances avant Muriel JOURDA, et je me souviens très bien dans les discussions que j'avais avec François GOULARD que l'objectif était de baisser les impôts. Et nous avons baissé les taxes sur le foncier bâti, par exemple de 11 % durant le mandat, en plusieurs séquences. Il n'y avait quand même aucune collectivité en France qui les avait maintenues. Nous, non seulement, nous ne les avons pas maintenues, mais nous les avons baissées de 11 %. Donc nous n'avons effectivement pas d'adoration pour l'impôt. Mais là, il faut reconnaître que nous ne pouvons pas faire autrement.

Et donc, nous avons fait une stabilité du DMTO, nous étions le département le plus bas de France.

Mais là, face aux contraintes, nous serons obligés d'y passer. Alors, bien sûr, on va devoir consolider les moyens de notre action. L'objectif de ce recours, c'est de consolider nos moyens au service du Morbihan, face à l'effondrement des finances publiques des départements, beaucoup plus importants qu'ailleurs.

Mais la fiscalité, pour moi, c'est différent de la facilité. Il faut conduire tout cela avec rigueur et sur le temps long néanmoins. Là, il y a un aspect conjoncturel, sur le temps long, les Morbihannais payent moins d'impôts que les autres, et je crois que malheureusement notre pays va vivre des temps très difficiles. Il vit des temps très difficiles et il va vivre des temps encore plus difficiles. L'exécutif, peut-être à part, le Ministre de l'Intérieur est aux abonnés absents, le Premier ministre manque d'allant et d'entrain, l'Assemblée nationale est neutralisée par le comportement d'un certain nombre de partis, et puis les valeurs de la République sont foulées au pied par des partis comme la France Insoumise, qui versent aujourd'hui clairement dans l'antisémitisme, sans vergogne, sans se cacher.

Et je le dis à la gauche : il faut sortir de l'ambiguïté. Aujourd'hui, certains sortent de l'ambiguïté, et je salue leur courage, c'est absolument nécessaire. J'ai entendu un potentiel candidat - dans une éventuelle élection municipale sur la 2^{ème} ville du département - dire qu'il faut planter le maximum de drapeaux de gauche. Non. On ne peut pas planter son drapeau de la France Insoumise. Ça n'est pas vrai. Il faut sortir de l'ambiguïté. Il y a des parois étanches, ces parois doivent être clairement identifiées.

Et j'invite les Verts, particulièrement eux, soit à se séparer en deux. Avec ceux qui - et il y en a chez les Verts - partagent un certain nombre d'éléments, beaucoup plus modérés, ceux qui ont leur conviction en matière d'environnement, tout à fait respectable, mais où la barrière est claire avec les valeurs de la République. Et d'autres, qui fricotent allègrement avec la France Insoumise, ceux-là sont à mettre dans le même sac, et nous les combattons ici avec absolument la même force. C'est important. Et on ne peut pas aller, à chaque fois qu'il y a une législative, fricoter avec eux, et ensuite dire que l'on n'est pas avec eux. Cela n'est pas possible, il y a des limites et les valeurs républicaines sont absolument nos limites.

Je voudrais saluer le Président de la République pour la qualité de la politique étrangère qu'il mène aujourd'hui. On peut être d'accord ou pas avec le Président de la République. J'ai exprimé parfois quelques divergences, mais je dois dire qu'aujourd'hui il fait honneur à la mission qui est la sienne et au mandat qu'il a reçu en matière de politique étrangère. Dans un monde excessif, entre Donald TRUMP et Vladimir POUTINE, je crois que le Président MACRON, avec le Premier ministre britannique

d'ailleurs, savent trouver une voie qui est en l'honneur de notre pays, et savent avoir une voix qui compte : en étant capables de dire de cette manière au président TRUMP, qu'il se trompe, en sachant aussi tenir des positions fermes et en rappelant les principes fondamentaux de notre République et en ayant quand même une certaine influence. Je peux vous dire, pour avoir rencontré un certain nombre de chefs d'État au cours des dernières semaines, combien la position de la France est appréciée dans le monde, et combien le leadership de notre Président l'est tout autant.

Sur le plan économique, par contre, la dette est hors de contrôle. Le déficit cette année, c'est 6,2 %, on ne va pas redresser les comptes, on va même les aggraver.

Donc le but ne va pas être de tenir, mais de profondément réformer notre pays. Les entreprises commencent à être en difficulté, et cela m'inquiète assez fortement. Et parfois les collectivités gagneraient peut-être à un peu plus d'humilité, quand on évoque nos propres difficultés. Finalement, à côté d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'entreprises, il faut relativiser quand même les difficultés qui sont les nôtres, en se mettant à leur place. Moi, vous savez, j'ai été chef d'entreprise également. Je sais ce que c'est que de traverser des périodes difficiles. J'imagine qu'ici il n'y a pas de difficulté pour payer les salaires. Mais vous pouvez parfois avoir des chefs d'entreprise qui se font du mouron en fin de mois parce qu'ils ne savent pas comment ils vont pouvoir payer un certain nombre de leurs salariés justement, et on ne peut pas ne pas prendre des mesures.

Il y a aussi un effort de défense très important qui sera fait. Le ministre de la Défense, Sébastien LECORNU, qui est plutôt un homme sérieux, a clairement dit qu'on devrait, dans l'absolu, doubler le budget de défense pour passer à 100 Md€. C'est l'effort de défense quasiment nécessaire. D'ailleurs, le Morbihan et la Bretagne doivent pouvoir aussi répondre à cet effort de défense, mais la recette n'est bien sûr pas si simple.

Pourtant, si on prend les choses, c'est assez simple. Il faut juguler la dette et baisser les impôts, idéalement il faut faire les deux, et il faut travailler un peu plus. Il m'arrive de ne pas toujours être d'accord avec Édouard PHILIPPE, mais pour le coup quand il dit ça, il n'a pas tort. Il faut travailler plus, parce que dans ce pays on croit qu'en travaillant moins, qu'en gagnant plus, on va pouvoir se désendetter. Il ne faut pas être naïf, cela ne va pas se produire. Il faut juguler la dette, pour baisser les impôts parce qu'on a des impôts confiscatoires dans ce pays. Il faudra travailler plus et il faudra plus de moyens aux forces armées, c'est une réalité.

Il faudra aussi s'occuper de l'immigration, elle est globalement hors de contrôle. Il faut se dire les choses. Il y a aussi un sujet de fond à avoir. Je me réjouis d'ailleurs parce que les personnes, y compris à gauche, disent que c'est un sujet à traiter et qu'on ne peut pas l'évacuer comme cela. Et il faudra aussi rendre l'autorité à celles et ceux qui doivent en avoir.

L'école mérite aussi de continuer à être réformée.

Et aussi, surtout, combattre les promoteurs de chaos qui existent dans la politique française et n'attendent que ça. Mais pour cela, la recette est assez simple et je crois que les Français sont prêts. Il y a une seule chose : c'est du courage.

Sans courage, nous n'y arriverons pas. Le but d'un élu, ce n'est pas d'être réélu. Le but d'un élu, c'est de faire des politiques sérieuses et de se dire que ce qu'on a fait, on l'a fait dans l'intérêt de celles et ceux par lesquels on a reçu notre mandat. Si on est élu, tant mieux. Si on n'est pas réélu, tant pis. Mais au moins, on a fait ce qu'on devait faire. Le but, ce n'est pas d'être réélu, c'est de mener la politique qu'on a à faire.

Et malheureusement, un certain nombre d'hommes et de femmes politiques dans ce pays sont dépourvus de courage, et je souhaiterais qu'il y ait plus de courageux. Michel BARNIER, le pauvre, s'y est essayé. Le courage ne paye pas toujours. On a vu le résultat et je regrette qu'il n'ait pas été maintenu, tant il avait posé les bonnes questions. Il avait essayé avec courage de redresser les choses. Alors pour beaucoup, la recette miracle à cela, c'est la décentralisation.

Je rappelle juste une petite chose et cela faisait longtemps que je n'avais pas parlé du Général de GAULLE qui est juste en face de moi, derrière Mme GUIMARD. En 1969, il y a eu un référendum.

Il visait deux choses : la décentralisation ou la régionalisation, et la participation. Le Général de GAULLE voulait que les salariés bénéficient du fruit des entreprises. Et il voulait que ce soit plus décentralisé. La gauche et le centre, malheureusement, se sont mis de côté pour faire chuter le Général.

Donc, il a fallu attendre des années pour que celles et ceux, d'ailleurs, qui avaient combattu ces idées, les mettent ensuite en place. Comme quoi les convictions chez certains sont à géométrie variable.

Mais je pense qu'il ne faut pas faire n'importe quoi en matière de décentralisation. Certes, on a ici débattu au sein cette assemblée, on a même voté une résolution ou un projet sur quelle décentralisation on voulait, et il y avait beaucoup à dire.

Mais les élus locaux, parfois, peuvent être même pires que l'État central en matière de dépenses publiques. Et la situation politique nationale nous dit quand même que les solutions ne sont pas si nombreuses que ça à émerger.

Et donc, au sujet de la décentralisation, aujourd'hui on nous dit qu'il faut de l'autonomie politique, voire même de l'indépendance dans certains secteurs et dans certains domaines. Il faut un pouvoir élargi avec fiscalité. Alors, méfiez-vous, parce que quand on vous demande de pouvoir retrouver des leviers de fiscalité, c'est pour augmenter les impôts, c'est rarement pour les baisser. J'ai rarement vu des élus demander à avoir des droits de lever l'impôt pour pouvoir ensuite le baisser. Si c'était ça, j'applaudirais des deux mains. Mais il faudrait aussi que l'État, parfois, nous respecte, respecte nos compétences, respecte nos contraintes.

Je vais prendre un exemple. La généralisation de la solidarité à la source. Oui, c'est une idée généreuse. D'abord, on va l'expérimenter sur trois ou quatre départements. Et puis, au bout de trois mois - on n'a pas du tout attendu la fin de l'expérimentation, normalement on attend quand même de savoir ce que cela donne - on généralise. La blague peut nous coûter 30 M€, ici.

Mais on n'a pas du tout mesuré. Forcément, on ouvre des nouveaux droits, les parlementaires suivent parfois aveuglement, mais on n'a juste pas les moyens. On peut toujours ouvrir de nouveaux droits, là vous n'aviez même pas besoin de demander le RSA, on vous le donnait d'office. Pas besoin de demander un certain nombre de droits, on les donnait d'office. Tant mieux pour ceux qui en bénéficient, mais cela doit relever de démarches personnelles. Et attention en la croyance que la décentralisation est l'outil miracle quand même.

Et regardez d'ailleurs ce qu'il s'est passé avec les dispositions de François HOLLANDE en 2015. Elles sont d'ailleurs assez édifiantes sur ce sujet. Je ne vais pas me faire que des amis, mais je vais dire encore ce que je pense. Les grandes intercommunalités, nous les avons vendues comme ça : nous allons faire des économies, nous allons rationaliser. Nous avons augmenté la dépense publique de manière exponentielle. Bien sûr, nous avons tout harmonisé par le haut. *« Et moi, je n'avais pas ma crèche, mais je vais pouvoir me la faire payer par l'intercommunalité. » ; « Et moi je n'avais pas ci ou alors ça, mais je vais pouvoir me le faire payer par l'intercommunalité. » « Ce n'est quand même pas raisonnable ce que demande le copain, mais je ne vais pas m'y opposer, parce que moi quand je vais aller déposer mon truc, on va me l'opposer. »*

Et donc, on est au supermarché, on a la carte de crédit, et vas-y, que je pousse. Voilà comment ça fonctionne. Et puis, il y a une certaine omerta qui règne : peur des gros. Et donc on ne dit rien. Il y a une espèce d'entre-deux qui est géré. La droite, la gauche, il n'y a plus de différences. On gère ensemble. Moi je ne crois pas qu'on puisse gérer ensemble comme cela, parce qu'on a des différences.

Et donc, avant, les EPCI avaient une taille humaine, ils étaient économes, ils étaient efficaces, ils avaient des territoires cohérents. Je ne dis pas que sur certaines mesures, ce n'était pas plus cohérent de travailler à cette échelle. Je ne vais pas non plus dire ce qui n'est pas. Mais j'ai le sentiment qu'aujourd'hui on s'est égaré de l'objectif qui devait paraître louable, et à l'époque, plus c'était gros, mieux c'était. Et c'était amusant parce que souvent la gauche, qui est dans la proximité, demandait des trucs plus gros et plus locaux que la droite, qui veut plutôt rationaliser. Finalement,

Je me dis que c'était plutôt la droite qui avait raison sur ce dossier. Et les élus ne s'y retrouvent pas. 76 % des maires pensent qu'ils n'ont plus aucune influence sur leur intercommunalité. L'administration a pris le pouvoir, les citoyens sont mis à l'écart et finalement seuls les maires ont encore l'admiration de leurs concitoyens. Et je pense d'ailleurs sur certaines compétences, certaines auraient beaucoup plus de logique à l'échelle départementale, comme la politique de l'eau. Vous ne croyez pas que l'eau, quand on est dans le canton de Gourin, mon cher Dominique, et qu'on a des quantités de réseaux pour alimenter nos maisons, le coût de distribution va être beaucoup plus élevé. Par contre, vous êtes parfois le château d'eau aussi de ce qui va se passer en dessous, et celui du dessous qui a une distribution parfois beaucoup moins chère ne veut plus partager. Donc il y avait tout un tas de choses qui pouvaient être gérées à une échelle beaucoup plus pertinente, me semble-t-il. Mais certaines intercommunalités sont devenues des monstres bureaucratiques, coûteux, avec des fonctionnaires pour autant très investis et qui parfois d'ailleurs, eux-mêmes, ne trouvent pas toujours du sens à ce qu'ils font. Et ils peuvent être parfois découragés.

J'ai été président d'intercommunalité, donc je sais juste aussi ce que c'est. Parfois les grandes intercommunalités, partout en France d'ailleurs, au demeurant, on voit combien elles ont pu faire porter beaucoup plus au pays en termes de dépenses publiques. C'est une réalité, on peut dire ce que l'on veut, et la réalité c'est que ça dépense beaucoup plus.

Alors, ici on a dépassé le mi-mandat déjà, on ne voit pas le temps passer. On avait prévu de faire un bilan de mi-mandat, on l'a annulé. Non pas pour ne pas faire de bilan, au contraire, mais parce que justement, on est en train de demander des efforts à tout le monde, et qu'il y en avait pour 350 000 € pour le distribuer dans toutes les boîtes aux lettres. On a jugé que, à un moment où on demande des efforts à tout le monde, commencer à se gargariser avec les brochures qu'on allait envoyer partout, ce n'était pas le bon message. Donc on a aussi fait cet effort-là. Malheureusement, on ne pourra pas le diffuser, même s'il était bien avancé, presque terminé. On a choisi de faire cette économie.

Alors, c'est naturellement difficile en ce moment. Mais on va poursuivre notre action. On va poursuivre nos développements stratégiques, comme celui de la forêt aujourd'hui auquel nous sommes très attachés. D'ailleurs, dans le Morbihan, on a une grande majorité de forêts privées. Concernant les incendies en 2022 - je vois Hania et je vois ici la 1^{ère} vice-présidente - j'ai été avec vous sur ces incendies. Ça a rappelé combien les gens sont profondément attachés à l'ensemble de nos forêts. Et nous, bien sûr, il faut que nous intervenions. On essaie d'avoir un équilibre qui justifie finalement l'intervention qui est la nôtre et on a néanmoins de beaux sujets qui avancent dans ce département.

C'est celui par exemple des ports de plaisance. On a eu cette semaine une réunion entre le président de la région, Loïc CHESNAIS-GIRARD, Fabrice LOHER, le maire de Lorient, président de Lorient Agglomération et moi-même, à l'hôtel de région pour parler du regroupement au sein de la Compagnie des ports du Morbihan de l'ensemble des ports de la rade de Lorient.

On a des sensibilités différentes. Mais on a plaisir à travailler ensemble et ça donne espoir dans l'avenir de la politique des gens équilibrés, modérés, qui, certes, ne vont pas porter les mêmes étendards pour les élections. Je ne voterai pas Loïc Chesnais-Girard et il ne supportera pas les candidats qui sont les nôtres. Pour autant, on est capables de travailler ensemble quand il s'agit de l'intérêt du territoire, du département, de la région, et donc on avance, et ça nous redonne l'espoir. Donc on a pu avancer de manière très concrète sur des sujets précis, discuter des sujets, et quand le cap politique est fixé, en se disant qu'on sera bien plus forts ensemble, cela permet d'avancer. Chacun y met du sien, chacun peut et veut y arriver.

Moi, je salue en tout cas le président de région, le président de Lorient Agglomération pour la qualité des discussions que nous avons. Au-delà même des situations difficiles.

Et puis, pour terminer, je ne voudrais pas être trop long, il y a longtemps que je n'avais pas parlé de GAULLE, je vais le citer. « *L'optimisme va bien à qui en a les moyens.* » C'était dans les Mémoires de guerre, dans l'unité, la pléiade. « *L'optimisme va bien à qui en a les moyens.* » Ici, c'est à nous de nous donner les moyens d'être optimistes. Et nous avons ici cet optimisme chevillé au corps et nous allons relever les défis au-delà même des situations difficiles que nous traversons. Mais ne nous

plaignons pas, à côté de celles et ceux qui traversent des situations beaucoup plus difficiles que nous. Nous, il nous suffit juste d'ajuster la taille du navire à la capacité que nous avons aujourd'hui. Alors, je laisse la parole à Mme MÉTAYER au nom du groupe de l'opposition, et puis ensuite, je laisserai la parole à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues.

Depuis notre dernière session, l'arrivée de Donald TRUMP à la tête de la première puissance mondiale est certainement le plus grand marqueur de la période. Probablement, nous nous retrouvons toutes et tous ici, régulièrement, dans le même état de sidération et d'effroi.

Très fréquemment des décisions illibérales sont prises aux États-Unis, très fréquemment les capacités d'action de l'administration et du service à la population reculent très fortement.

Cette situation doit continuer de nous alerter, de nous mobiliser dans la poursuite d'un projet commun, démocratique, au sein de notre société.

Dans cette assemblée, nous sommes des élus locaux qui partageons des valeurs humanistes et progressistes. Élus du Morbihan, terre de résistance à l'extrême droite depuis les années 1930, nous sommes conscients des dangers que représente la montée de cette force politique en Europe et en France. Dans notre groupe Gauche et Ecologie, nous souhaitons vivement nous situer au-delà des querelles politiciennes. Au niveau national, dans les médias, elles fonctionnent comme des débats-écrans qui empêchent de parler des vrais sujets de préoccupation des Françaises et des Français.

Notre priorité d'élus de terrain, sur nos cantons, est d'écouter les besoins des Morbihannaises et des Morbihannais, de les remonter et d'être force de proposition pour essayer d'y répondre au mieux avec les moyens dont nous disposons. C'est bien pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui. Et en particulier pour aborder l'état des comptes administratifs. Certes, il y a une dégradation du contexte financier et des difficultés budgétaires au niveau national comme local. Vous avez été quelque peu alarmistes cependant lors du débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, les résultats sont supérieurs à ceux que vous aviez annoncés et vous permettent même d'éviter l'emprunt. Mais mes collègues y reviendront.

Force est de constater que le département du Morbihan dispose d'une santé financière qui devrait lui permettre de mettre en avant d'autres priorités qu'éviter l'emprunt coûte que coûte. En effet, les baisses de recettes et l'effort financier demandés par l'État sont moindres que prévu. Il nous paraît aujourd'hui essentiel de restaurer certains engagements. Ils doivent maintenir un effet levier positif sur le département et les communes. C'est pourquoi, M. le Président, nous demandons à nouveau que soit remis sur la table le programme de solidarité territoriale. C'est un levier majeur qui permet de maintenir certains secteurs d'activités économiques, mais aussi des services essentiels aux habitants.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur deux défis à relever sur notre territoire : la crise du logement et le vieillissement de la population. Les plus de 60 ans représentent actuellement plus de 30 % de la population et presque 40 % à horizon 2030. Sur les 15 prochaines années, ce sont 15 000 personnes en perte d'autonomie qui viendront s'ajouter aux 20 000 actuellement accompagnées. L'allocation personnalisée à l'autonomie 3 (APA3) et les appels à projets de domiciles inclusifs ont été des mesures pertinentes. Alors, pourquoi mettre un coup d'arrêt à des dispositifs que vous pourriez certainement poursuivre ? En particulier, on ne peut pas justifier qu'il n'y aura plus de places supplémentaires en EHPAD et ne pas accompagner le maintien à domicile et les solutions alternatives.

Répondre aux besoins criants de places en EHPAD aurait un coût bien plus important pour le département. C'est pourquoi, nous avons un intérêt primordial à agir de façon préventive. Nous demandons en conséquence de continuer à soutenir l'habitat inclusif ou encore l'adaptation de l'habitat et du logement au vieillissement.

Concernant la crise du logement, vous avez présenté, il y a tout juste un an, votre stratégie départementale de l'habitat et la production de 1 000 logements sociaux par an. Nous vous demandons au vu de l'état des finances, de réinjecter dans Morbihan Habitat, les 4 M€ de titres participatifs que vous avez supprimés sur 5. Il y a urgence. Sans cela, vos objectifs seront difficilement atteints.

Nous souhaitons saluer les efforts qui sont réalisés pour amorcer une politique concernant la préservation des forêts et landes du département. Nous savons que vous êtes sensibles à l'enjeu de la préservation de la biodiversité et à la création d'espaces naturels sensibles. Dans cette assemblée, nous avons adopté d'autres plans et schémas. Quid de notre capacité humaine et financière à les mettre en œuvre ?

Nous souhaitons aujourd'hui soulever un dernier point concernant le fonctionnement de notre conseil départemental. Comme je l'évoquais au début de mon discours, nous nous devons de poursuivre une forme d'exemplarité démocratique et d'idéal républicain.

À ce titre, nous avons été élus sur nos cantons et à la différence d'une liste, nous avons la pleine légitimité pour participer activement aux travaux des commissions et aux groupes de travail. Je citerai à ce titre le groupe de travail mis en place pour le suivi de la loi Pour le plein emploi. Nous souhaiterions pouvoir y participer, comme nous l'avons déjà dit lors d'une précédente session.

De la même façon, nous souhaitons être systématiquement invités aux réunions de travail que les services organisent dans les cantons. Pourtant, il nous semble que le travail en commission ressemble souvent à une chambre d'enregistrement où l'information est surtout descendante. L'ensemble des conseillers départementaux y ont peu de temps et d'espace pour mener une réelle réflexion sur les sujets présentés. Pour mener les choses, comme vous l'avez dit et nous le partageons, nous demandons d'avoir un point d'étape annuel sur les différents schémas des plans départementaux. Et pour la présentation des comptes administratifs, chaque commission aurait dû avoir une extraction des comptes la concernant, un rapport analytique de ce qui a été fait. Pourquoi n'est-ce pas le cas ?

Pour finir, nous avons reçu le rapport d'activités 2024 du département. Bien entendu il est opportun de le présenter au moment de la présentation des comptes administratifs, mais nous déplorons fortement son édition la veille de la réunion du conseil départemental. Nous trouvons que ce fonctionnement envoie un mauvais signal aux conseillères et conseillers du département, à la considération de l'intérêt, et de l'appréciation qu'ils peuvent porter aux informations qui leur sont soumises. Pourquoi est-on élu, M. le Président, sinon pour travailler ardemment à l'intérêt de nos concitoyens ?

Enfin, concernant cette ambition démocratique et ce nécessaire travail de collaboration et de dialogue qui les sous-tend, nous nous étonnons, au vu des éléments financiers, qu'aient été refusées, au début d'année, des subventions aux syndicats de représentations salariales. Il s'agissait au total de 24 500 € de budget en 2024 sur un budget total de 860 M€. Ces 0,0028 % sont-ils le pilier de votre plan d'économie budgétaire ? Le dialogue social est précieux avec les agents du département, extrêmement engagés dans leur mission et afin d'assurer l'efficacité de nos services publics. En conclusion, nous invitons le conseil départemental à reconsidérer ses priorités et ses méthodes. Il s'agit de se recentrer vers les politiques au cœur des compétences départementales.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. J'ai pris des notes et tout naturellement j'y répondrai. Je vais laisser la parole tout d'abord à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous voici réunis dans cet hémicycle avec un ordre du jour qui pourrait paraître concis, néanmoins, nous avons vu qu'il y avait déjà de la matière en termes de débats et d'échanges dans les discours préalables. Mais avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, mes chers collègues, permettez-moi de saluer avec une sincère admiration la détermination de notre président, David LAPPARTIENT. Sa récente candidature à la présidence du CIO témoigne d'une audace et d'une ambition qui honorent notre territoire. Et si le résultat n'a pas

été celui escompté, je tiens à souligner que l'esprit de compétition et la volonté de porter haut les couleurs du Morbihan sont des qualités qui nous inspirent tous. Comme le disait Roger FEDERER : « *l'essence du champion réside dans la capacité à se projeter vers l'avenir sans s'attarder sur les revers.* » David, je suis convaincu que ton parcours exemplaire dans le monde du sport continuera de rayonner et que le Morbihan continuera d'en bénéficier.

Mes chers collègues, nous nous réunissons aujourd'hui dans un monde en proie à l'incertitude, à l'imprévisibilité et je pense que la violence est même maintenant une forme de politique à l'échelle mondiale. Les menaces planent, l'histoire semble vouloir se répéter. Qu'il s'agisse du retour de figures populistes comme Donald TRUMP, vous l'avez cité, mais il n'y a pas que lui, de la guerre en Ukraine orchestrée par Vladimir POUTINE, qui nous menace, nous, démocraties libérales, ou de la montée des extrêmes qui gangrènent notre société.

En France, nous ne sommes pas épargnés, et si nous sommes tous ici aujourd'hui réunis, c'est pour défendre les valeurs de notre République face à ceux qui la menacent. Je pense notamment au Rassemblement National, mais aussi à la France Insoumise ; cette dernière, dont les dérives sont de plus en plus inquiétantes. Leur complaisance face à l'antisémitisme, leurs discours incendiaires et les violences qui émaillent leurs manifestations comme les récentes dégradations à Lorient sont inacceptables.

Je tiens d'ailleurs à exprimer ma solidarité envers le Parti Socialiste dont la permanence de Lorient a été vandalisée lors de cette manifestation. Chers collègues de l'opposition, je suis étonné de ne pas vous entendre sur ce sujet aujourd'hui.

Ces actes de violence sont une atteinte à la démocratie, et ne doivent en aucun cas être tolérés. Je pourrais tenter ici de polémiquer, de souligner la prise de position de votre ancien président de groupe, qualifiant le rassemblement de belle manifestation, de réussite. Votre silence est lourd de sens.

Mes chers collègues, dans un contexte national difficile pour les collectivités locales, le Morbihan fait figure d'exception grâce à une gestion rigoureuse. Le compte administratif 2024 témoigne de notre solidité financière malgré les difficultés budgétaires de l'État et de nombreux départements.

Nos objectifs sont clairs, maintenir des services publics de qualité, soutenir les entreprises locales, investir dans nos infrastructures en permanence, protéger notre environnement et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Malgré un contexte économique compliqué, nous avons maintenu le cap. Les dépenses sociales ont été privilégiées. Notre mandat est celui du social. Nous le démontrons encore dans notre rapport d'activité, dans notre compte administratif. Bref, on s'occupe ici des plus vulnérables d'entre nous.

Notre situation financière, bien que solide, mérite une analyse attentive, avec un excédent global de clôture qui s'établit à certes plus 25 M€, contre 70 M€. Mais un certain nombre d'alertes sont quand même présentes pour l'avenir, car près de la moitié des recettes provient d'une fiscalité reversée. Ce qui limite notre marge de manœuvre et le sujet a été évoqué, le moment était venu de réviser nos taux, nos fameux frais de notaires, les droits de mutation à titre onéreux pour les aligner sur ceux des autres départements.

Nos marges de manœuvre se concentrent sur la gestion de nos dépenses, et le Morbihan, département solidaire, a fait le choix de soutenir l'enfance, les seniors, les personnes en situation de handicap. Cette dépense traduit notre engagement envers le bien-être et la dignité de nos concitoyens. Je souhaite souligner que la gestion financière du Morbihan reste un exemple de rigueur et de responsabilité, contrairement aux départements voisins comme les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, qui rencontrent des difficultés financières sous la gestion de vos amis politiques. Nous avons su préserver l'avenir du Morbihan. En Ille-et-Vilaine, le budget de la culture va passer de 6 à 3 M€, et celui des sports, de 2 à 1 M€. C'est la moitié en moins. À nouveau un silence ici. Nous avons choisi, donc, dans notre département, de ne pas recourir à l'emprunt ce qui nous permet de faire face aux imprévus et de réaliser nos ambitions en matière d'investissements. Nos efforts en matière de solidarité sont également dignes d'être mentionnés.

Il est donc essentiel de reconnaître que le Morbihan se distingue par ses capacités à conjuguer ambition et responsabilité. Nous continuerons à travailler sans relâche pour garantir la prospérité sur notre territoire et améliorer le quotidien de nos concitoyens. C'est finalement notre ADN et j'aurais pu rebondir sur cette célèbre phrase de LA FONTAINE, que nous connaissons tous, sur « *la Cigale et la Fourmi* ». Le réchauffement climatique n'est pas encore celui d'attirer les cigales dans le département, néanmoins dans certains discours, on pourrait l'entendre encore à nouveau dans cette assemblée.

C'est avec une grande détermination que nous nous réunissons également aujourd'hui pour évoquer un enjeu crucial : la préservation et la valorisation des forêts et des landes du département. Notre département est un territoire riche de nature avec 21 % de sa surface, couvert de forêts et de landes précieuses, mais souvent discrètes. Ces milieux sont importants à la biodiversité et à notre bien-être. Et nous devons agir dès maintenant.

C'est pourquoi, nous avons élaboré, dans le cadre d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, un plan départemental pour la période 2025-2040. Un plan qui est ambitieux, articulé autour de 15 actions concrètes, que l'on vous détaillera tout à l'heure pour répondre aux défis actuels et aux défis futurs.

Nos forêts couvrent environ 40 % de notre territoire départemental, mais leur morcellement et les risques naturels fragilisent leur pérennité. Quant aux landes, elles ont drastiquement reculé alors qu'elles occupaient autrefois près d'un million d'hectares en Bretagne. L'objectif pour nous est d'établir chaque année, un bilan de mise en œuvre. C'est un travail de longue haleine, mais une véritable ambition qui va toucher tout notre territoire et on sait s'appuyer sur tous les élus locaux aussi pour le faire avancer.

Mes chers collègues, notre engagement est constant pour faire du Morbihan un département dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir. De la gestion rigoureuse de nos finances et nos investissements ambitieux dans les domaines de l'éducation, du social, de la culture, du sport, de l'environnement, nous avons démontré notre capacité à agir concrètement pour améliorer le quotidien des Morbihannaises et des Morbihannais. Bien sûr, des défis persistent, notamment en matière de transition écologique et de cohésion sociale. Mais je suis convaincu que sous la direction éclairée de David LAPPARTIENT, nous allons relever ces défis avec détermination et créativité. Notre rôle d'élu est de prendre des décisions éclairées, avec honnêteté et humanité, en tenant compte de la diversité des territoires et des besoins de tous les Morbihannais. Je suis fier néanmoins de la qualité et du respect mutuel des débats qui animent cette assemblée départementale où chaque voix peut s'exprimer et où les échanges constructifs permettent de faire émerger les meilleures solutions. Un exercice qui est toujours exigeant, mais ô combien gratifiant, et nous sommes tous honorés de contribuer à cette belle aventure collective. Mes chers collègues, comme le disait si justement Antoine de SAINT-EXUPÉRY : « *l'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre* », et ensemble, avec honnêteté et humanité et en tenant compte de la diversité de ces territoires, mettons en ordre ce présent pour construire un avenir meilleur pour le département. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci, merci beaucoup.

Alors, avant qu'on aborde les bordereaux inscrits, je vais répondre à Mme MÉTAYER sur un certain nombre de sujets. Nous arriverons à peu près à nous rejoindre sur le sujet lié au comportement du Président des États-Unis d'Amérique, qui dépasse l'entendement, à bien des égards et sur bon nombre de points.

Et naturellement, on sait ici que les valeurs qui nous unissent en matière de respect à la République sont importantes. Sur le compte administratif, j'y reviendrai naturellement. Mais vous avez soulevé un point, d'ailleurs dans la presse cette semaine, qui est la nécessité de remettre en place le programme de solidarité territoriale.

Alors, bien évidemment, c'est assez populiste puisque si vous dites cela aux maires, ils vont être assez d'accord avec vous. Mais alors : ou vous n'avez pas lu le compte administratif et le budget, ou alors vous l'avez mal interprété. Mais là il y a une déconnexion complète de la réalité de ce qu'est le département. D'abord, plusieurs sujets méritent quand même d'être rappelés.

Ici, nous avons d'abord maintenu un certain nombre de dispositifs : l'aide au patrimoine des collectivités a été maintenue, l'aide en matière du fonds d'eau et d'assainissement a été quand même maintenue, et je rappelle quand même que nous avons inscrit en crédits de paiement sur le PST 43 M€. 43. Les autres n'ont soi-disant pas enlevé leur dispositif, ils n'en inscrivent que 10. Donc nous, plus on coupe, plus il y a de l'argent. Pour résumer, on inscrit des crédits de paiement considérables parce que les projets qui ont été alloués le sont encore pour les temps à venir. Donc ce n'est pas aussi immédiat que cela, l'arrêt. Et donc ce sont 43 M€ de crédits de paiement qui sont inscrits cette année. C'est absolument considérable. Il n'y a pas un autre département en Bretagne qui inscrit autant que nous cette année. Mais nous n'avons pas les moyens de continuer aujourd'hui le PST.

On a fait le point encore cette semaine avec le DGS, qui me disait que nous avons à date tiré 20 M€, plus 30 M€ de lignes de trésorerie. Nous avons 100 M€ quand même d'avance de lignes de trésorerie, 100 M€. Nous avons tout mangé et venons de rajouter 30 de lignes de trésorerie. Et nous allons emprunter. Il va falloir emprunter 10 puis 20 M€. Alors vous dites que les résultats sont moins mauvais que prévu, oui, et je rappelle qu'on est passé quand même de plus de 100 M€ de résultats en deux ans à 24. On avait prévu 95 d'emprunt et cela ne fera jamais que 70. On va emprunter 70 M€. Notre dette est de 76 M€. On va doubler la dette en un an. C'est la réalité des choses. Donc, ce résultat un peu meilleur que prévu permettra juste de minorer nos besoins d'emprunt. Concrètement, on a commencé à tirer sur les lignes et sur les emprunts. Donc, nous en sommes là, dans une situation très volatile au niveau des emprunts, à tel point que quand on a une offre, il faut la valider en 24 heures. C'est vraiment très, très difficile. Et je pense que vous n'avez pas pris la mesure de la situation : elle est grave pour les départements.

Et puis j'entends des fois certains maires qui disent « *Mais moi, je n'avais pas prévu d'emprunter dans le mandat, donc, il faudrait me remettre le PST.* » L'air de dire : « *empruntez le département pour que moi je n'emprunte pas.* » Mais s'il souhaite son équipement, il participe aussi. Ce n'est pas nous qui allons emprunter pour tout le monde. C'est la réalité des choses. On peut vouloir, quand on est maire - et j'ai été maire - livrer le meilleur bilan possible, mais on ne peut pas vouloir que les autres payent toujours à notre place.

Nous n'avons pas les moyens et donc, aujourd'hui, on a effectivement arrêté le PST. Néanmoins, on a gardé quand même deux contrats de territoire Le Roi Morvan, et on vient de délibérer d'ailleurs à la dernière CP, et Belle-Île-en-Mer également. La situation budgétaire est quand même terrible avec un effet ciseau que nous n'avons objectivement jamais connu.

Après, vous laissez entendre que finalement, la ponction de l'État n'est pas aussi grave que prévu, donc on peut redistribuer la marge. Non, non, ce n'est pas une marge.

C'est un peu moins que ce que nous avons imaginé que l'on nous prenne. Cela signifie juste qu'au lieu d'emprunter 95 M€, on en empruntera un tout petit peu moins. On empruntera quand même 70 M€ cette année. Donc, il ne faut pas croire que c'est de l'argent qu'on a en plus. C'est de l'argent qu'on nous prend. Certes, il y a le dispositif de mise en réserve obligatoire, c'est le Dilico, pour 5 M€. Mais le gel de la dynamique de TVA qui a été remis dans la loi, c'est 7 M€ de moins cette année. Nous avons le quasi-gel des dotations d'État, l'effondrement du Fonds vert et ce sont à peu près 2 M€ que nous n'allons pas toucher.

La CNRACL, vous voyez pour les maires aussi, la même chose vous arrive. Et ça se cumule d'une année sur l'autre. Pour nous, c'est 16 M€ jusqu'à la fin de ce mandat. C'est 2 M€ sur l'exercice, mais c'est 16 M€ jusqu'en 2028. Voilà 16 M€ de cotisations supplémentaires sur la masse salariale. Tout ça, rien qu'en 2025 : pour nous les mesures, ce sont 15 M€ de ponctions sur le budget du département. Donc c'est, bien sûr, très très lourd. À côté de ça, vous avez vu dans le compte administratif que nos recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 1 %, deux fois moins vite que l'inflation, là où nos dépenses ont mécaniquement - puisque c'est des prestations sociales -

bondi de 5,5 %. Et nous avons un effondrement de 19 % de l'épargne brute. C'est une réalité et, oui, il va forcément falloir emprunter. Et puis, il y a beaucoup d'inconnus qui sont en jeu, tels que la retenue à la source : on a chiffré que le ministère imagine que le non-recours au RSA est de 34 %, pour nous ce sont 30 M€. Si l'on rajoute le PST avec cela... Quant au Ségur pour tous, c'est une belle mesure, mais ce sont 2 M€.

Et on est en train de nous parler d'une convention collective unique pour le secteur associatif du médico-social et du social. L'impact est absolument massif. Ce sont encore des dizaines de millions d'euros. Donc, on ne sait faire que ça, en rajouter, ouvrir des droits, alors que de l'autre côté, nous on serre.

Et regardez ce qu'il se passe - et ça vient d'être dit par Ronan LOAS, pour nos collègues costarmoricains, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique - des arrêts brutaux et massifs dans la culture, dans le sport, les associations, des renoncements à tous les niveaux. Or, nous nous continuons. Nous avons 43 M€ encore inscrits sur le PST, en crédits de paiement, là où raisonnablement, on ne saurait pas tenir à plus de 25-30 M€.

Donc, c'est une réalité. Mais si vous voulez que je remette le PST, d'accord. Mais alors je vous propose qu'on ne fasse pas le collège Henri Vallon, le collège neuf qu'on a prévu de refaire à Lanester. On ne fera pas non plus la 2x2 voies à Caudan. Or, c'est nécessaire. Les SOS village d'enfants, on va les arrêter. Le CMS de Ploërmel qui doit être refait sera arrêté. En somme, si on stoppe tous les autres dispositifs d'investissements directs du département, alors oui, on pourrait continuer le PST.

Mais c'est un choix aussi de continuer à le faire. On va peut-être acheter des ENS, on en a parlé ce matin, et le travail est absolument massif. Je pense qu'il y a une mauvaise appréciation de ce qui est fait. Alors oui, vous faites plaisir : vous dites aux maires que vous avez demandé et que c'est le Président qui ne veut pas. J'ai juste le sens de la responsabilité, avec mes collègues, de dire que nous ne pouvons pas verser l'argent que nous n'avons pas.

Aujourd'hui, si nous versons le PST, c'est 100 % d'emprunt pour nous. Et il n'y a pas de raison que j'emprunte pour verser des subventions. Cela n'a strictement aucun sens.

Attention au sujet de la dette : vous savez, TURGOT disait à Louis XVI, qui n'a malheureusement pas écouté et cela a eu des conséquences : « *Sire, il ne faut point dépenser plus que les recettes* ». On a dépensé plus que les recettes. Le pays s'est écroulé et cela en a malheureusement coûté la tête du monarque.

Localement, je me rappelle mes grands-parents avec leurs petites tenues, cinq vaches, voilà tout. Quand ils avaient les moyens de n'acheter que des paires de chaussettes à Noël pour leurs petits-enfants, ils n'achetaient que des paires de chaussettes. Mais ils vivaient bien et ils ne dépensaient pas plus que ce qu'ils gagnaient. Ici, on ne gagne pas plus que ce que l'on a. C'est notre marque de fabrique. J'aurais donc l'honnêteté de dire aux maires qu'en l'état actuel, je ne vais pas relancer le PST. Je suis le premier à souhaiter qu'il soit relancé, parce que c'est notre ADN. Nous le faisons depuis toujours et j'espère que, peut-être, les mesures qu'on prendra-là, et qui vont être des mesures de DMTO, permettront de le faire.

Quand je vois toutes les mesures sociales que l'on nous prédit, qu'on est en train de mettre en place et qu'on ne sait pas payer, je me dis que cette hausse ne suffira peut-être même pas à payer. Il faudrait que celles et ceux qui nous gouvernent soient un peu plus raisonnables en la matière.

Vous parlez aussi des personnes âgées et du maintien à domicile. Je vous rappelle que sur les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) notamment, nous avons 20 % de postes en moins qui sont des postes qui relèvent de l'État. Notamment des postes relevant de l'ARS et pas directement de nous. Et effectivement, on ne peut pas mettre tout le monde en EHPAD, et là je vous rejoindrai. Il faut aussi qu'il y ait des moyens qui soient affectés, comme nous l'avons fait. Mais s'il n'y a pas des services de soins infirmiers à domicile, on ne va pas non plus y arriver. Et nous avons 20 % de place de moins que les autres et cela relève de l'État et non pas du département.

Sur l'habitat inclusif, je n'ai pas compris parce qu'on a déjà dépensé de très larges sommes, et on est même en avance par rapport aux 30 M€ prévus dans le mandat. Donc naturellement, on avance. Concernant le travail de commission, on a eu l'occasion d'en parler ce matin, des choses sont effectivement perfectibles. J'en conviens, et je suis tout à fait d'accord sur l'idée que chaque schéma ou plan doit faire l'objet d'un rapport annuel, devant les commissions ad hoc. Quand on fait des schémas ou des plans qui ont des durées de 6 ans, 12 ans pour certains, voire plus, il faut qu'on les évalue régulièrement. Une fois par an semble logique. C'est ce que j'ai demandé au directeur général des services.

Après, les subventions aux syndicats. Ce n'est pas notre mission de base de les financer : les syndicats se financent avec leurs salariés. Je rappelle que je parle des syndicats de manière générale. Donc, vous me dites que ça fait 0,0028 % du budget, mais c'est parce qu'ici on compte tous les petits 0 qu'on arrive à équilibrer les comptes. Et je peux vous dire que tous les petits 0, je les étudie à mon bureau, j'arbitre et j'assume effectivement cette décision. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de répondre aux organisations syndicales en ce sens, donc on continue.

Et puis, je voudrais rejoindre quand même les propos de mon collègue Ronan LOAS, et m'adresser d'ailleurs aux collègues du Parti Socialiste dont je ne partage pas les idées, mais pour autant, il est écrit dans la Constitution que les partis politiques concourent à l'exercice de la démocratie. C'est logique. Le Parti Socialiste concourt à l'exercice de la démocratie. Et quand des manifestations organisées par l'extrême gauche visent à détruire le local d'un parti de gauche, les bras m'en tombent.

Notre collègue n'est pas là aujourd'hui. Je ne vais pas faire le procès des absents. Je sais qu'il est en Corée du Sud, je précise, parce que certains pourraient se demander si ce n'est pas celle du Nord. Mais ça ne peut pas être un succès ou une réussite. Quand on détruit le local d'un parti politique, quel qu'il soit, c'est une honte et non pas un succès. Et M. le Préfet du Morbihan a eu raison de rappeler, avec force, un certain nombre de principes, et de répondre aux écologistes de Bretagne. Il y a des limites à ne pas franchir. Il ne faut pas toujours critiquer la police qui fait son devoir. Et en tous les cas, dans la majorité, nous la soutenons largement pour toute son action.

Voilà ce que je voulais vous dire en réaction aux propos qui étaient les vôtres, sur un certain nombre de sujets. On aura l'occasion d'en débattre de nouveau.

Mme MÉTAYER – Monsieur le Président, chers collègues, je serai brève, mais je ne vous laisserai pas dire que nous n'avons pas exprimé notre solidarité envers nos camarades du Parti Socialiste. Et heureusement, nous n'avons pas attendu la date de cette session. Nous nous sommes immédiatement exprimés sur les réseaux sociaux, notamment pour condamner fermement les violences qui ont eu lieu lors de cette manifestation, et pour condamner l'attaque du local du Parti Socialiste de Lorient.

Et je m'étonne, M. le Président, que vous n'ayez pas vu nos messages de solidarité envers nos camarades. On s'est exprimés en temps et en heure, dans le périmètre lorientais. Et ici nous sommes au Conseil Départemental du Morbihan. Voilà, je vous remercie.

Et puis, je voulais ajouter quelque chose. C'était vraiment intéressant de vous entendre sur l'anticipation, M. le Président, quant aux coûts que vont engendrer, vraisemblablement, des politiques gouvernementales à venir, concernant l'automatisation des aides du RSA. Vous avez parlé de 30 M€ et ça peut aller jusque-là. Vous avez aussi parlé du Ségur 2, et puis d'une convention collective pour les associations, en discussion. Nous saluons ces politiques publiques qui ont fait progresser l'accès aux droits, qui font progresser les revalorisations de métiers.

LE PRÉSIDENT – Mais qui paye ?

Mme MÉTAYER – C'est de l'argent public.

LE PRÉSIDENT – Mais lequel ? Il n'y en a plus.

Mme MÉTAYER – S'il vous plaît, laissez-moi terminer. Nous pouvons débattre aujourd'hui, vous pouvez avancer ces éléments et nous, en avoir connaissance, et saluer cette anticipation des dépenses à venir. Nous vous remercions pour ces informations.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Avec Mme JOURDA, nous nous sommes trouvés dans le train l'autre jour. Il y avait les responsables du Parti Socialiste qui étaient là et nous leur avons apporté notre soutien. Sous forme de boutade, je leur ai dit d'installer leur siège à Vannes, cela serait plus simple et il serait peut-être moins cassé que là-bas.

Alors, je vais finir par répondre sur le RSA et je vais citer Fabien ROUSSEL, Mme QUÉRIC : « *Je veux supprimer le RSA, il faut garantir à chacun un emploi. Sinon, les gens viendront vous voir en disant : pourquoi je me crève la paillasse à bosser pendant que mon voisin qui touche le RSA vit aussi bien que moi ?* » Voilà, sur ces mots de Fabien ROUSSEL, je vous propose que nous passions aux points inscrits à l'ordre du jour.

Je vous propose que nous examinions les rapports de la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* ». On va passer au bordereau 1 : *Arrêtés des comptes départementaux 2024 et Compte administratif et compte de gestion*. Je crois que c'est la Sénatrice Muriel JOURDA qui va commencer.

Et donc, je rappelle que je quitterai l'hémicycle momentanément - j'ai bien l'intention d'y revenir - pendant le vote, et je laisserai la première Vice-Présidente procéder aux opérations de vote. Mais je vais rester pendant la présentation de Muriel JOURDA notamment pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur les enjeux budgétaires.

Rapport n° 1 (pos. 25215)**Arrêté des comptes départementaux de 2024
Compte administratif et compte de gestion**

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci M. le Président. De Fabien ROUSSEL à moi, c'est vraiment sans transition, comme on dit sur les émissions télé. Alors, mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter, comme chaque année désormais, le compte administratif de notre collectivité. Nous le faisons assez tôt dans l'année, c'est une tradition de notre département et c'est assez rare, il faut le souligner, dans les collectivités. Je voudrais à cet égard saluer l'activité de notre administration et celle du payeur départemental, puisqu'il a pu en parallèle établir le compte de gestion. Et sans vouloir faire durer le suspense, je vous rassure immédiatement, les deux sont parfaitement concordants.

Vous connaissez sans doute ce rapport, ne serait-ce que parce que vous l'avez consulté et vous en avez pris connaissance avec attention lorsque vous avez reçu les bordereaux.

Nous en avons assez longuement échangé pendant la présentation en commission et là aussi je le dis par avance, ce rapport a reçu un avis favorable. Pour autant, je me doute que notre opposition ne le votera pas ou s'abstiendra, a priori comme chaque année.

Je voudrais juste rappeler que le compte administratif n'est pas un document politique qui traduit une orientation des choix d'actions. C'est la restitution fidèle de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et non pas un document qui traduit en chiffres les politiques que nous choisissons.

Ceci étant, je vais m'appuyer sur quelques slides pour illustrer les éléments du rapport, c'est plus simple, et puis peut-être que ceux qui ne sont pas convaincus par les chiffres le seront par des graphiques ou des dessins.

Alors, voilà, nous avons quand même de bonnes conditions de projection, nous allons pouvoir commencer. Vous avez là un aperçu global de la situation financière du département.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 % en 2024, tandis que les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 1 %. C'est ce qu'on a coutume d'appeler un effet ciseau : 5 % d'augmentation des dépenses, 1 % d'augmentation des recettes.

Comment s'explique cet effet ciseau ? D'abord, le président l'a indiqué tout à l'heure, on a un produit de TVA qui est complètement atone, une hausse qu'on peut qualifier de dérisoire à 50 000 €. 50 000 € d'augmentation sur le produit de la TVA, c'est l'épaisseur du trait, et c'est assez loin des années fastes, vous vous en rappellerez, où nous augmentions de plusieurs millions d'euros.

Bien loin aussi de la dynamique extraordinaire que l'État vendait aux départements lorsqu'il a substitué la taxe foncière par la TVA. Bref, vous voyez donc un produit atone de TVA.

Par ailleurs, une baisse continue des droits de mutation qui ont encore perdu près de 10 M€ en 2024. Ensuite, des dotations de l'État quasi gelées, avec une progression qui reste faible, de 240 000 € pour l'ensemble des dispositifs. C'est principalement la dotation globale de fonctionnement qui augmente. Et enfin, nous avons quand même un doute sérieux sur le bon recouvrement de la taxe d'aménagement, qui représente un manque à gagner de 2 M€ en 2024 pour le département. De sorte que notre président, qui n'est pas belliqueux de nature, s'interroge tout de même pour pouvoir actionner l'État à ce sujet, puisqu'il nous manquerait 2 M€. Donc voilà, ces 4 points qui touchent nos recettes expliquent que celles-ci progressent deux fois moins vite que l'inflation, alors que nos dépenses continuent d'augmenter deux fois et demie plus vite que l'inflation, notamment dans le domaine social.

Au niveau de la section d'investissement, puisque nous étions là sur le fonctionnement : nous avons 165 M€ d'investissement en 2024. Donc le département du Morbihan se distingue toujours assez nettement de ses voisins et pour donner un ordre de comparaison, un département voisin qui est pourtant plus peuplé de 40 % n'investit que 100 M€, soit 40 % de moins que nous. Donc 40 % de plus d'habitants et 40 % de moins d'investissement.

Nous le disons et nous le répétons, ce niveau d'investissement n'est possible qu'en raison de la gestion budgétaire que nous avons et non pas des meilleures recettes puisque vous savez que nous sommes le département de Bretagne qui a le moins de recettes par habitant. C'est un choix assumé que nous faisons, qui nous permet d'agir dans le Morbihan davantage qu'ailleurs et les chiffres nous le démontrent en permanence en faveur du soutien au territoire.

Sur cette slide, vous voyez une ligne qui est surlignée en bleu, et qui nous indique en synthèse l'équilibre des recettes et des dépenses, au titre uniquement des mouvements réels de l'an dernier. Recette totale, fonctionnement, investissement : 800 M€. Dépense totale : 845 M€. Déficit : 45 M€. Malgré ce déficit, nous terminons l'année avec un résultat positif de 25 M€, mais c'est exclusivement grâce à l'excédent reporté de 70 M€ du compte administratif 2023.

Cette marge de manœuvre, je le dis, je le répète, ne sera évidemment plus disponible l'an prochain. En 2025, nous ne pourrons injecter que 25 M€ de résultat, celui que nous aurons, contre 70 M€ en 2024.

L'écart est considérable et le déficit structurel du département, comme celui de tous les départements français, pourrait donc s'accroître. Voilà donc quels sont, sur cette slide, les enseignements que nous pouvons tirer, à la fois sur le fonctionnement et les investissements.

Sur la deuxième slide, vous voyez ce qu'on a coutume d'appeler, car c'est la même forme, des camemberts. Sur les dépenses de fonctionnement, chacun a le même poids : 679 M€, avec évidemment des ventilations différentes. Celui de gauche identifie les dépenses support, ressources humaines, bâtiments, numériques à part. Celui de droite les ventile au sein des politiques publiques auxquelles on peut les rattacher. Par exemple tous les agents des routes sont rattachés au périmètre des infrastructures et des mobilités, l'entretien des collèges est rattaché au périmètre de l'éducation, de la culture et du sport.

Vous pouvez voir assez aisément, sur ces deux camemberts, que les deux tiers du budget sont dédiés à l'action sociale, qui est, c'est vrai, à la fois le cœur de métier du département et l'orientation que le Président avait annoncée et a rappelée tout à l'heure, en début de séance.

C'est d'ailleurs très essentiellement l'évolution de l'action sociale qui rend compte de l'évolution des dépenses de fonctionnement, même si, bien entendu, il y a aussi une progression de la masse salariale comme dans toutes les organisations humaines.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Sur la slide n° 3, il s'agit de détailler l'évolution des dépenses sociales. Globalement, l'enfance, le handicap et les personnes âgées progressent chacun entre plus 7 et plus 8 M€ par an. C'est une évolution qui est subie du fait de la croissance des publics accompagnés par le département, principalement, et de la revalorisation des allocations individuelles de solidarité. Néanmoins, l'enfance fait l'objet d'une politique sans doute davantage volontariste, avec l'ouverture de nouvelles structures éducatives et le renforcement des dispositifs d'accompagnement. La seule stabilisation notable concerne l'insertion, c'est-à-dire principalement le RSA, grâce à une politique plutôt dynamique qui porte ses fruits. Là aussi c'est assez remarquable puisque dans une majorité de départements, le RSA remonte plutôt de manière préoccupante. Encore une fois, ces chiffres montrent bien que nous sommes dans un mandat où le social domine les enjeux budgétaires.

Sur la slide n° 4, nous pouvons constater qu'il y a bien cet effet ciseau entre la dynamique des recettes et des dépenses et qu'il se traduit par un recul d'environ 19 % de l'épargne brute et de l'épargne nette en 2024. Malgré tout, vous verrez que notre niveau d'épargne reste presque 50 % supérieur à la moyenne des départements français, ce qui est assez remarquable. Mais nous ne

pouvons pas nous extraire d'un contexte budgétaire national, envers lequel nous n'avons que très peu de prises, voire aucune.

Alors évidemment, nous nous posons toujours les questions, depuis des années, de savoir si l'État - quand je dis l'État je pense plutôt Bercy - n'a pas une stratégie délibérée à l'égard des départements, en reprenant en main leurs finances, leurs recettes et en augmentant sans doute les dépenses. Je pense que l'idée que nous pourrions avoir, l'État, les régions, les intercommunalités, qui est assez plaisante pour un certain nombre de personnes qui réfléchissent à ce sujet, ne me paraît pas une bonne idée. En tout cas, s'agissant des départements, je suis absolument convaincue que le département est une échelle plus que convenable pour gérer un certain nombre de politiques départementales, et notamment celles dont nous parlons aujourd'hui.

En tout cas, cet effet ciseau, vous le voyez, a évidemment un impact assez fort sur notre épargne brute et notre épargne nette. Sur le slide n° 2, un mot sur l'investissement. C'est peut-être moins visible que pour les autres, mais vous avez bien sûr les graphiques dans vos rapports. Deux commentaires.

Le premier est que pour la première fois, l'investissement indirect - c'est-à-dire l'aide qu'apporte le département aux acteurs publics et privés du territoire - est équivalent avec l'investissement direct - c'est-à-dire celui dont nous assumons la maîtrise d'ouvrage, principalement, vous le savez, le réseau routier et l'amélioration des collèges publics. Cela ne sera évidemment pas soutenable à terme et il faudra certainement réduire l'investissement indirect à l'avenir, mais nous avons déjà évoqué cette question.

Le second commentaire est que le département a soutenu les communes et intercommunalités du Morbihan à hauteur de 51 M€ en 2024, soit un niveau supérieur à ce que d'autres départements consacrent, non pas sur une année, mais sur tout un mandat. Il faut toujours s'en rappeler. Et le Président l'a rappelé, en dépit du gel de certains dispositifs : 2025 ne s'annonce pas comme une mauvaise année pour les communes et intercommunalités, puisque nous avons 45 M€ d'aides inscrites au budget primitif, pour honorer les engagements que nous avons précédemment pris.

En conclusion, nous comprenons parfaitement ces chiffres si nous les conjuguons avec la description plus qualitative des actions qui sont conduites par le département. Je tiens à cet égard à souligner l'intérêt de disposer, dès la session de mars, du rapport d'activité sans attendre le mois de juin comme c'était précédemment le cas.

Au regard de l'ensemble de cette présentation, il nous est ainsi proposé :

- premièrement, d'arrêter le compte de gestion 2024 du budget principal au résultat présenté par le responsable du service de gestion comptable de Vannes, en exacte conformité avec ceux du compte administratif ;
- deuxièmement, d'adopter le compte administratif 2024 du budget principal arrêté conformément au document budgétaire joint ;
- troisièmement, d'arrêter la situation des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement, telles qu'elles figurent dans l'état récapitulatif annexé aux documents budgétaires ;
- enfin, quatrièmement, de constater le besoin de financement de la politique des espaces naturels à l'issue de l'exécution 2024, à la somme de 3,93 M€ et d'en assurer le financement par les recettes du budget général.

Je rappelle que la 1^{ère} commission a émis un avis favorable.

Voilà M. le Président cette présentation.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup voilà des présentations très claires avec un PowerPoint qui est suivi. Y a-t-il des remarques ou des interventions ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, Mmes les Vice-Présidentes, Sénatrice, chers collègues, dans la période d'incertitude que nous traversons, des éléments sont venus adoucir un peu la photo qui

pouvait être anxiogène lors des débats d'orientation budgétaire et du vote du budget primitif en fin d'année dernière.

La dégradation de l'excédent budgétaire est réelle, mais moindre que celle que nous avons imaginée et vue en novembre dernier. Les ponctions de l'État, à ce jour, restent plus faibles que celles qui étaient présentées, si cela se confirme, par rapport au budget primitif 2025.

Les droits de mutation à titre onéreux vont évoluer, vous en avez parlé, et donc les marges financières du département restent significatives. J'ai repris vos mots du discours d'introduction de cette session.

Le faible niveau d'endettement, la structuration de la dette sont à noter et nous permettent de voir venir certains gros investissements avec plus de sérénité qu'ailleurs en France.

Pour autant vous connaissez, M. le Président, probablement mieux que moi le fonctionnement d'un peloton de cyclisme. Le conseil départemental qui est à la tête du peloton des collectivités locales a mis un coup de frein brutal et certains ont chuté à l'arrière. Et les projets de certaines collectivités les plus fragiles vont être décalés voire arrêtés.

Par ailleurs, nous avons proposé, au début ce mandat, de retravailler ce dispositif qui, parfois, peut paraître peu lisible pour certains de nos collègues dans les territoires.

Donc, M. le Président - et on a déjà commencé dans les débats lors des discours de politique générale au début - devant l'amélioration, tout de même, de ces perspectives, nous vous demandons une chose qui nous paraît simple et juste : revenir sur cette suspension et en revisiter le dispositif pour soutenir les territoires qui en ont le plus besoin. Pas forcément tous, mais en tout cas ceux qui, dans les territoires souffrent. Certains sont sous contrat, mais d'autres, dans des intercommunalités qui fonctionnent bien, ont des difficultés qui peuvent être proches de celles des territoires les plus fragiles du département.

Donc, puisqu'il s'agit d'une prise de parole sur le compte administratif et le compte de gestion, je vous confirme que nous validerons l'exécution puisque c'est une exécution. Ce n'est pas le document politique, ça c'était le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif, sur lequel là nous nous sommes opposés, évidemment.

Je vous remercie M. le Président.

LE PRÉSIDENT – Merci, merci beaucoup pour ces propos.

Alors, vous avez parlé effectivement d'un débat qui pouvait être anxiogène au début. Bon, c'est un peu moins pire que prévu, mais nous sommes passés, rappelez-vous quand même, de 108 M€ de résultats en deux ans à 25. Donc, cela s'appelle quand même un effondrement en tant que tel.

Et comme nous arrivions à financer l'investissement par les reports, la Sénatrice nous l'a dit, globalement on aura 25 de report. On avait 70 une année et 95 l'année précédente. Et au final, c'est autant de dettes en plus. Alors, nous avons mis un coup de frein. Mais il y a une règle aussi en vélo : c'est de ne jamais suivre celui de devant de trop près non plus. Et donc en pensant que, aveuglément, le département aurait tout financé, parfois certains se sont peut-être aussi trompés. Et nous avons regardé le sujet de manière attentive parce que c'est notre ADN d'aider les communes. Ne pas le faire est une déchirure. Nous avons regardé comment on pouvait faire, comment on pouvait moduler, et en fait on s'aperçoit que, paradoxalement, certaines des petites communes ne se portent pas si mal que cela. Nous avons des communes-centres, parfois à des échelles locales, qui ont des charges de centralité qui peuvent être très élevées et qui ne rentreraient pas peut-être dans les critères de petites communes. Pour autant, elles en auraient presque plus besoin que des petites communes. Et donc ce n'est pas aussi simple que cela. Mais même pour les petites communes, si on le fait, c'est 100 % d'emprunt pour nous, je le redis, parce qu'on ne peut pas rogner notre fonctionnement. On est à l'os.

La plupart, ce sont des prestations sociales. Sur l'amélioration du fonctionnement de la collectivité, avec le DGS, nous faisons ce que nous pouvons, tous les jours, avec les services que je salue. Mais nous ne ferons pas de miracles. Et au contraire, cela repart à la hausse parce que la CNRACL augmente et parce que toutes ces prestations sociales augmentent. Donc, on a globalement une hausse de notre fonctionnement de 5,8 % et on a des recettes de fonctionnement qui stagnent.

Ce n'est pas que nous ne voulons pas, c'est juste que nous n'en avons pas les moyens, ce n'est même pas de redéfinir les critères. En l'état actuel, on n'est même pas capables de rallumer le moteur, sinon c'est 100 % d'emprunt. C'est effectivement relativement difficile pour nous. Et le système de PST, moi je ne le trouve pas peu lisible, il est au contraire très clair. Il y a des critères très objectifs, il y a un catalogue, on sait ce qu'on peut avoir et ça fonctionnait plutôt bien. Je rappelle juste qu'on l'a suspendu, on ne l'a pas supprimé, donc on espère qu'on pourra le réactiver au plus vite. Nous n'avons, malheureusement, pas beaucoup de marge de manœuvre sur cette hypothèse. Et nous espérons bien pouvoir continuer. J'ai de nombreuses lettres d'un certain nombre de collègues, je les lis avec attention, on regarde, il y a toujours un ou deux cas particuliers. Nous avons eu une commune où malheureusement le maire est décédé au moment d'envoyer les demandes, il y a eu quelques jours de retard, cela peut se comprendre, sur un ou deux cas particuliers. Mais nous essayons d'être très rigoureux, parce que si on fait une exception pour l'un, c'est injustifiable aux yeux des autres. Donc nous sommes stricts sur ces règles-là.

Nous aurions aimé être les premiers à pouvoir présenter des comptes qui nous permettent de continuer à avancer. Mais on voit aujourd'hui qu'il nous faut emprunter 70 M€ - c'est-à-dire que l'excédent à la fin de l'année sera encore plus faible et qu'il y aura encore moins – et l'année prochaine le budget de 2026 sera, si toutes les mesures sont mises en place, encore pire que celui-ci. Et je ne voudrais pas non plus que la dette soit hors de contrôle ici à l'échelle du département. Alors y-a-t-il d'autres interventions sur le budget avant que je laisse la parole à la 1^{ère} Vice-Présidente ? Mme la Sénatrice, ou Mme le Sénateur, puisque je sais que vous préférez qu'on vous appelle ainsi.

Mme JOURDA – Je voudrais rajouter que la dette serait hors de contrôle. Et en plus, elle serait hors de contrôle pour financer ce qui pourrait s'apparenter, pour nous, à du fonctionnement, parce que lorsque nous versons des subventions à des communes pour leur propre investissement, nous n'avons aucune contrepartie. Contrairement à notre investissement, où nous finançons un actif et nous finançons donc, si je puis dire, dans le vide, comme on finance des dépenses de fluide.

Alors comment peut-on expliquer qu'on emprunte tous les ans pour financer du fonctionnement ? C'est sans fin. On va financer systématiquement tous les ans et augmenter la dette sans aucune contrepartie. C'est comme si nous finançons les salaires de cette façon, ou comme si un ménage finançait ses courses. Ça n'est pas viable. Donc, nous ne bénéficions plus des marges de manœuvre qui nous permettent de le faire autrement que par l'emprunt. Et on n'emprunte pas pour du fonctionnement.

M. LEMAIRE – Je souhaite juste apporter une précision. Le programme de solidarité territoriale profite à la dynamique aussi des DMTO qui, d'un certain point de vue, arrive dans les comptes du département. C'est de l'investissement dans les territoires, qui fait que nous avons une dynamique démographique à beaucoup d'endroits sur les territoires, et qui génère de la création de valeur dans le cadre de cette DMTO. C'est-à-dire que la côte a sa dynamique propre, mais les territoires autour se développent parce que les communes peuvent investir. Donc, il y a aussi cela dans le cadre du programme de solidarité territoriale.

LE PRÉSIDENT – Alors si c'est le cas, ce n'est pas immédiat et ce n'est pas tout à fait aussi visible. Cela procède d'une différence, peut-être, d'appréciation aussi. Il peut y avoir des différences un peu culturelles entre la droite et la gauche, c'est alors la relance par l'emprunt ou par la dépense, qui peut, parfois, dans des situations très conjoncturelles, s'entendre. Mais moi je pense que c'est en faisant en sorte qu'on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne, que l'on relance durablement l'économie. Ce n'est pas emprunter pour relancer. On l'a vu à bien des égards, effectivement, le bon équipement des communes du Morbihan concourt à leur attractivité, on ne peut pas nier cela. Mais les DMTO sont quand même très largement perçus par les communes littorales, qu'on se le dise, et

très majoritairement reversés sur les communes rétro-littorales. Et c'est très bien ainsi, c'est une mesure d'équilibre. Mais l'effet n'est quand même pas aussi sensible que cela.

Alors s'il n'y a pas d'autres questions, je vais laisser la présidence de séance à notre 1^{ère} Vice-Présidente.

Sortie de M. le Président, David LAPPARTIENT, de la salle des délibérations durant le vote.

Mme BELLEC - Pour ce bordereau présenté par Muriel JOURDA, il vous est proposé ce que Muriel JOURDA vous a dit en conclusion tout à l'heure : d'arrêter le compte de 2024 du budget principal, le compte administratif 2024 du budget principal, la situation des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement et le besoin de financement de la politique des espaces naturels.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc à l'unanimité, le bordereau est adopté. Merci.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour de M. le Président, David LAPPARTIENT, de la salle des délibérations.

LE PRÉSIDENT – Je vous propose que nous gardions le même rapporteur pour le point suivant et que nous laissions la parole à Mme JOURDA pour la dette départementale. Là, il n'y aura pas de vote, c'est un dont acte.

Vous avez, Mme la Sénatrice, 53 % de temps de moins qu'il y a quatre ans pour traiter ce bordereau à proportion de la diminution de la dette.

Rapport n° 2 (pos. 25216)**Dettes départementales
Compte rendu de la gestion 2024
Perspectives 2025**

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Je vais aller vite, M. le Président, mais néanmoins avec toujours des slides qui, je l'espère, seront parlantes.

Au 31 décembre 2024, compte tenu des remboursements en capital intervenus pour 19,1 M€, l'encours de la dette départementale s'élève à 76,15 M€, contre 94,91 M€ fin 2023, donc en recul de près de 20 %. Le montant des intérêts de la dette payée en 2024 s'est élevé à 2,34 M€.

La slide sur la répartition de la dette et sur sa structure fait apparaître que la dette se répartit de façon suivante, toujours au 31 décembre 2024, bien sûr : 82,56 % à taux fixe, classique, soit un encours de 62,87 M€. 0,36 % à taux fixe structuré, c'est l'épaisseur du trait, soit un encours de 0,28 M€. C'est l'emprunt qui avait été repris lors de la dissolution du syndicat mixte des ports et des bases nautiques du Morbihan. Et 17,08 % à taux indexé, ce qui représente un encours de 13 M€. Le taux moyen de la dette qui a été payée en 2024 s'établit à 2,50 %, contre 2,37 % en 2023. La durée résiduelle de l'encours au 31 décembre 2024 était de 6 ans et 4 mois.

Sur l'évolution et sur l'encours de la dette et la capacité de désendettement, vous le voyez, en fait, la capacité de désendettement correspond au ratio en cours de la dette sur épargne brute, et cela mesure la durée théorique en nombre d'années du remboursement de l'encours par l'épargne dégagée. Et elle est de 0,79 année fin 2024.

La moyenne nationale des départements, il faut quand même le préciser, se situe à 4,2 années en 2023.

La slide sur l'endettement va apparaître et donc, comme vous pouvez le constater, le département du Morbihan a pu diviser son endettement par 3 en l'espace de 9 années, ramenant la dette par habitant de 303,12 € en 2016. Cela n'était déjà pas une somme considérable, mais désormais, fin 2024, elle est à 95,54 € par habitant, ce qui est encore moins considérable et relativement raisonnable. Enfin, la ligne de trésorerie qui était souscrite à hauteur de 20 M€ a été utilisée en fin d'exercice pour son intégralité, générant un coût de 9 941 €. Par ailleurs, en 2025, le département a repris des emprunts pour un montant total de 32,51 M€. Vous commencez à les connaître, au 1^{er} janvier : pour 433 000 €, suite au transfert de la concession du port de Saint-Jacques à la Compagnie des ports du Morbihan ; et au 28 janvier pour plus de 32 M€ au titre de la résiliation du bail emphytéotique administratif pour les gendarmeries. Notre encours est ainsi porté désormais à 108,66 M€. En ce qui concerne l'année 2025, la sécurisation de l'encours et la minimisation de son coût seront évidemment ce qui sera recherché dans les moyens de financement dans un contexte très incertain.

Enfin, au 31 décembre 2024, l'encours de la dette garantie s'élève quant à lui à 224,35 M€, contre 237,09 M€ en 2023, le département a accordé, en 2024, 76 garanties d'emprunt pour un montant total de 19 M€, contre 16 dossiers en 2023 pour un montant de 4,57 M€. L'élargissement de notre périmètre d'intervention, au 1^{er} janvier 2024 sur le logement social, aux communes qui relèvent des communautés d'agglomération de Vannes et de Lorient, au taux de 10 %, explique cette évolution puisque sur ces deux EPCI, nous garantissons les emprunts, sur le logement social à hauteur de 10 %.

En conclusion - j'espère M. le Président que j'ai pris le temps qu'il m'était alloué - le président nous demande de lui donner acte du compte rendu des réalisations d'emprunts, ainsi que de la gestion

de la dette et de la trésorerie au cours de l'exercice 2024. Et aussi de lui donner acte des perspectives 2025, en matière de gestion de la dette.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur le bordereau relatif à la gestion de la dette ? Non, nous pouvons prendre acte et nous réjouir de la baisse de la dette, même si, comme on l'a dit tout à l'heure, elle va remonter.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Ce que j'ai fixé comme objectif au directeur général des services, et nous allons essayer de tenir cet objectif, toute chose égale par ailleurs, c'est qu'à la fin du mandat nous n'excédions pas 162,3 M€, qui était le montant du début du mandat. Et au rythme où cela se dégrade, cela peut être parfois plus difficile à tenir. Nous prenons acte.

Nous passons au bordereau n° 5, le bilan des cessions et acquisitions, c'est M. Mohamed AZGAG qui va nous rapporter ce sujet.

Rapport n° 5 (pos 25218)**Bilans des cessions – acquisitions 2024**

M. AZGAG – Rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au cours de l'année 2024 le département a réalisé 44 transactions immobilières. 36 acquisitions réalisées pour un montant de 385 696 €, 38 pour les espaces naturels sensibles et pour les acquisitions foncières préalables aux aménagements routiers. 8 cessions pour un montant de 19 585 €, principalement pour des délaissés de voirie routière. Le président nous demande de bien vouloir lui décerner acte de cette communication sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées au 2024.

Il y a avis favorable la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, donc on peut prendre acte du bilan des cessions et acquisitions 2024.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Nous allons passer au point 3, l'actualisation du règlement des garanties d'emprunts, par M. DUFEIGNEUX.

Rapport n° 3 (pos 25217)**Actualisation du règlement des garanties d'emprunts**

M. DUFEIGNEUX – Rapporteur de la 1^{ère} commission

Oui, M. le Président, pour accompagner la stratégie de l'unique office public HLM Morbihan Habitat, une évolution a été apportée au règlement départemental des garanties d'emprunt au 1^{er} janvier 2024 en matière de logement social, visant à réserver l'intervention départementale aux seules opérations portées par cet opérateur, de la façon suivante :

- Premièrement, garantie des emprunts fonciers pour une durée maximum d'amortissement de 50 ans, une durée maximale d'amortissement de 40 ans pour les autres prêts ;
- Deuxièmement, garantie départementale à 10 % pour les communes du ressort des communautés d'agglomération de Vannes et Lorient ;
- Troisièmement, garantie départementale à 50 % pour les communes en dehors du ressort des communautés d'agglomération de Vannes et de Lorient.

Le président nous propose d'étendre selon les mêmes termes notre intervention aux opérations portées par l'entreprise sociale pour l'habitat « Les Ajoncs » SA HLM de même nature. Cette société détenue à 33,33 % par Morbihan Habitat présente en effet une offre de services axée sur des solutions d'habitat spécifiques répondant aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

La garantie départementale serait alors réservée aux projets implantés sur le territoire morbihannais et aux projets directement soutenus par le département ou contribuant à l'exercice des compétences départementales.

En conclusion, le président nous propose de modifier l'article V-2 du règlement des garanties d'emprunt, relatif au champ de la garantie départementale, conformément au projet annexé qui, en cas d'accord, prendra effet à compter du 15 avril 2025.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui, Mme MÉTAYER je crois.

Mme METAYER – M. le Président, chers collègues.

Ces garanties d'emprunt jouent un rôle majeur concernant la crise du logement. L'explosion des demandes de logements sociaux est l'enjeu fondamental du vieillissement dans notre département. Elle bénéficie, aujourd'hui, à la réalisation des projets de Morbihan Habitat, à l'entreprise sociale Les Ajoncs et nous le saluons.

Notre question est : pourquoi ne pas en faire bénéficier les autres bailleurs sociaux, qui gèrent 9 500 logements sur le territoire, notamment là où Morbihan Habitat n'assure pas, ou n'assure plus, une équité territoriale ? Nous vous demandons de reconsidérer cette position, mais nous voterons favorablement pour ce bordereau.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Alors c'est vrai que nous avons eu l'occasion de discourir sur ce sujet, même si Morbihan Habitat doit faire plus de 90 % ou 91 % des logements sociaux, il y a quand même d'autres acteurs en tant que tels. Mais les éléments de solidité ne sont pas non plus tout à fait ceux de Morbihan Habitat, et ils peuvent aussi se financer auprès des organismes spécialisés d'habitat social, qui existent et qui peuvent garantir ces emprunts. Donc nous avons souhaité rester dans la ligne de conduite qui est effectivement la nôtre de ne garantir que les emprunts portés par Morbihan Habitat dans les conditions qui sont ici définies.

Rien n'empêche d'ailleurs aux communes, aux EPCI, de garantir lesdits organismes s'ils le souhaitent. Alors y a-t-il des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous passons au point suivant, le n° 4, le relèvement des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO, Mohamed AZGAG.

Rapport n° 4 (pos. 25243)

Relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux

M. AZGAG – Rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci M. le Président, mes chers collègues.

M. le Président, ce rapport fait écho à vos propos liminaires, et je dois vous dire que les membres de la commission 1 - donc membres de majorité départementale - ont estimé qu'effectivement nous décidions d'une rupture à une longue tradition du département. Il n'était pas dans notre ADN de rentrer dans une mécanique d'augmentation de la fiscalité. Malgré tout, les conditions financières qui pèsent sur le département - mais comme sur tous les départements - nous obligent, à tout le moins, à nous aligner sur l'ensemble des départements.

Chers collègues, la procédure qui a conduit à l'adoption de la loi de finances pour 2025 a été particulièrement compliquée, entraînant une publication seulement au 15 février de cette année. Comme nous l'avions évoqué lors de notre débat d'orientation budgétaire, en novembre dernier, dans le cadre du projet de loi de financement avorté, les collectivités doivent fournir un effort budgétaire pour contribuer au redressement des comptes publics de l'État. Cet effort reste malheureusement massif.

Il est question d'une mise en réserve obligatoire d'environ 5 M€, le gel de la dynamique de la TVA, pour un manque à percevoir d'environ 7 M€, d'une atonie des dotations de l'État et d'une hausse de nos cotisations obligatoires à la Caisse des retraites des fonctionnaires, et à la Caisse maladie, pour un total de 16 M€ d'ici la fin de notre mandat. Or, nous avons vu lors de l'examen du compte administratif 2024 que le panier de recettes des départements était déjà atone : il progresse deux fois moins vite que l'inflation. Pourtant c'est avec ces moyens que nous devons faire face à la hausse structurelle des dépenses sociales qui progressent, pour leur part, deux à trois fois plus rapidement que l'inflation, sans que nous ayons réellement la capacité d'agir sur ces dépenses.

La situation est donc extrêmement compliquée. Le résultat du compte administratif est passé de 120 M€ en 2022, à 70 M€ en 2023, puis à seulement 25 M€ en 2024. À ce rythme-là, le déficit structurel serait de l'ordre de moins 50 M€ d'ici la fin de cette année. C'est intenable et cela soulève une profonde colère au sein de tous les départements français. L'association des départements de France parle « *d'assassinat budgétaire* ». Nos voisins bretons, nous le savons, sont déjà dans le dur, dans le très dur même. Là où le Morbihan résiste encore un peu mieux, mais parce que nous avons su patiemment, au fil des années, constituer quelques amortisseurs budgétaires bienvenus.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé, le 16 décembre dernier, d'aligner le taux de la taxe départementale sur les droits de mutation, sur le taux qui se pratique partout ailleurs en France, mettant fin à l'exception morbihannaise, que nous pouvons être collectivement fiers d'avoir su maintenir entre 2016 et 2024. Au cours de ces huit années, il est vrai que nous aurions pu récolter 230 M€ supplémentaires, comme notre opposition nous a régulièrement enjoins à le faire, mais notre philosophie d'action publique a toujours été très claire. Nous ne préleverons jamais un impôt dont nous n'avons pas absolument besoin. Sauf que nous y sommes désormais.

La loi de finances pour 2025 permet d'augmenter le taux des DMTO de 0,5 % pendant une période de trois ans, portant son maximum transitoirement à 5 %, là où il était précédemment, dans le Morbihan, à 3,8 %. Avec toutes les précautions utiles à ce genre de prévision, les évolutions de ces dernières années nous ayant démontré une versatilité du marché immobilier, cette augmentation du taux des DMTO augmenterait nos recettes entre 10 et 15 M€ sur une année pleine. Enfin, il est important de signaler que les primo-accédants bénéficieront d'un taux plus favorable de 4,5 % et que l'immobilier neuf reste taxé à un taux réduit de 0,75 %.

En conclusion, le président nous demande de porter à 5 %, dans les conditions prévues à l'article 116 de la loi du 14 février 2025 de finances pour 2025, le taux de la taxe sur la publicité foncière ou du

droit d'enregistrement mentionné à l'article 1594D du code général des impôts, pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1er mai 2025 et le 31 mars 2028.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup.

Y'a-t-il des remarques ? Des voix contre ? Abstention ? Voilà, à l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons donc au compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice par Denis BERTHOLOM. Là aussi, ce sera un dont acte.

Rapport n° 6 (pos. 25262)**Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice
(de novembre 2024 à février 2025)**

M. BERTHOLOM – Rapporteur de la 1^{ère} commission.

Tout à fait. Merci Monsieur le Président.

Conformément au second alinéa de l'article 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et la délégation que nous lui avons confiée lors de la réunion du 17 mars 2023, M. le Président nous présente dans le tableau figurant aux pages 38 et 39 du livre des rapports, les actions en justice pour la période de novembre 2024 à février 2025. Vous pourrez noter qu'il y a 40 actions en justice à ce moment.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Non, des voix contre ? Nous en prenons acte.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Voilà pour les bordereaux de la 1^{ère} commission. Nous passons au bordereau de la 5^{ème} commission :
« *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau.* »

Marie-Christine LE QUER va nous rapporter le bordereau 7 relatif au plan départemental d'action en faveur des forêts et des landes 2025-2040.

Départ de Gwenn LE NAY (*pouvoir à Françoise BALLESTER*).

Rapport n° 7 (pos. 25233)**Plan départemental d'actions en faveur des forêts et des landes
2025-2040**

Mme **LE QUER** – Rapporteur de la 5^{ème} commission.

Merci Président.

Chers collègues, je vous présente aujourd'hui un projet d'importance pour le patrimoine naturel morbihannais : le plan départemental d'actions en faveur des landes et des forêts pour les 15 années à venir. Un projet qui fait suite aux incendies de 2022, mais surtout, qui s'inscrit dans une vision à long terme pour préserver et valoriser ces milieux chers à notre territoire et à notre identité.

Le président, dès janvier 2023, a pris un engagement fort auprès des acteurs forestiers. L'affirmation de notre volonté de développer une politique ambitieuse et durable pour nos forêts. Cette vision est également une déclinaison du schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité que nous avons validé, lors de notre réunion de décembre 2023. Une action qui, au-delà des forêts, intègre également les landes, ces deux milieux étant indissociables et étroitement imbriqués. Ce plan que le président nous propose aujourd'hui résulte d'un travail collectif de plus d'un an, dans lequel acteurs locaux et experts ont été associés.

Des rendez-vous bilatéraux et des temps de réflexion en groupe ont permis d'identifier les principaux enjeux auxquels nous devons faire face. Ces travaux ont également été partagés avec la 5^{ème} commission, afin de garantir que ce projet soit en parfaite adéquation avec les attentes du plus grand nombre, pragmatiques, au plus proche des besoins du terrain, tout en s'inscrivant dans la capacité d'intervention du département, en fonction de ses compétences et de ses moyens budgétaires.

Avant de présenter les engagements pris, un état des lieux très synthétique de nos forêts et landes est nécessaire.

Aujourd'hui, les forêts couvrent un peu plus de 20 % du Morbihan, cette surface ayant régulièrement augmenté ces 30 dernières années. Elles sont le réservoir écologique d'une grande biodiversité que nos concitoyens souhaitent protéger. La majorité des forêts morbihannaises est privée, en grande partie composée de petites propriétés, le plus souvent de moins de quatre hectares. Cela rend difficile une gestion durable et coordonnée. Par ailleurs, bien que la forêt bretonne soit composée de plus de 70 % de feuillus, la production de bois d'œuvre utilise essentiellement des résineux, ce qui pose la question de la mise en valeur de nos chênes, hêtres et châtaigniers, alors qu'il faudrait favoriser l'utilisation de la ressource de bois local.

Quant aux landes, elles constituent un élément majeur de notre patrimoine paysager, aujourd'hui menacé. Les landes ouvertes ne sont présentes que sur 4 100 hectares et près de 96 % des landes ont disparu au cours du dernier siècle en Bretagne. Celles qui subsistent sont de plus en plus fragmentées et en régression. Ces milieux abritent pourtant des espèces à haute valeur patrimoniale et jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat en tant que puits de carbone. Les landes sont également soumises à une pression croissante, due aux changements climatiques et au développement d'usages ou d'installations qui les affectent.

Faisant suite à ces constats, les propositions du département reposent sur quatre enjeux majeurs, déclinés en 24 engagements, qui guideront nos actions jusqu'en 2040. Un temps qui peut paraître long, mais qui est adapté au temps de gestion des forêts et des landes.

Notre 1^{ère} priorité est de préserver et d'adapter nos milieux naturels face aux risques climatiques croissants. Cela passe par une meilleure connaissance de l'évolution des écosystèmes, la promotion de leur gestion durable, mais aussi la valorisation du patrimoine culturel des forêts et landes pour garantir leur préservation dans le temps.

Dans le cadre de ces engagements, et en lien avec le schéma départemental des ENS et la biodiversité, le département participera à la reconquête des landes en poursuivant l'acquisition de ces milieux.

Il souhaite également innover pour faciliter la séquestration du carbone en lien avec le conseil scientifique de l'environnement du Morbihan, le CESEM, en étudiant les capacités de stockage de carbone de ces milieux si spécifiques.

La 2nd priorité est la structuration de la forêt privée et la valorisation du bois local. Là encore, l'enjeu est d'accompagner la gestion forestière privée, pour en faire un véritable moteur économique et environnemental. Le département, bien qu'il n'ait pas de compétences économiques directes, accompagnera les propriétaires privés dans la gestion durable de leur forêt, en favorisant leur regroupement via des associations de propriétaires. Il favorisera le développement de circuits courts d'approvisionnement en bois, pour ses propres marchés publics. Et nous mettrons également en place une stratégie de gestion raisonnée du bois-énergie pour assurer que la ressource locale soit utilisée de manière responsable et que l'adéquation ressources-besoins de biomasse-énergie soit équilibrée.

Les risques d'incendies, de tempêtes et sanitaires sont au cœur de notre troisième enjeu. Nous l'avons vu avec les incendies de 2022, qui ont largement touché notre département, mais aussi avec les tempêtes de novembre et décembre 2023. À ce titre, nous nous engageons déjà à organiser la gestion des risques à l'échelle des massifs forestiers prioritaires identifiés par l'État, en commençant dès cette année par le plan de massif de prévention des risques incendies sur le massif alréen. L'objectif est de prévenir les incendies et d'anticiper les impacts des tempêtes et autres phénomènes climatiques extrêmes, tout en sensibilisant les citoyens à ces risques, et ainsi créer une véritable culture du risque climatique, adaptée aux forêts et aux landes.

Enfin, la sensibilisation des publics aux enjeux des forêts et des landes constitue le dernier enjeu du plan départemental. L'accès à la nature, et particulièrement aux forêts et aux landes, est une demande croissante des Morbihannais. Il est essentiel que nous puissions concilier cet accès avec la préservation de ces milieux fragiles. Nous mettrons donc en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour sensibiliser le public à la gestion forestière et aux enjeux de conservation des landes. Elles seront à l'image de l'exposition que nous venons d'inaugurer et du programme Morbihan Grandeur Nature que nous venons de lancer. Nous renforcerons également notre connaissance des usages de la forêt afin d'adapter la fréquentation et de garantir la protection de ces milieux face aux inquiétudes des propriétaires privés.

Pour conclure, ce plan que nous mettons en place aujourd'hui est un véritable engagement du département pour l'avenir de nos forêts et landes. Il est l'aboutissement d'une réflexion collective, fondée sur l'écoute des acteurs locaux et sur une vision claire et ambitieuse de ce que nous voulons laisser comme héritage à nos enfants. La forêt et les landes du Morbihan sont bien plus qu'un patrimoine naturel, elles sont symboliques de notre identité, de notre histoire et de notre avenir. C'est avec cette conviction que nous allons poursuivre nos actions.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission à l'unanimité.

Et si vous permettez Président, je souhaiterais remercier les services ENS pour l'efficacité et le grand travail qu'ils ont mené pour mettre en place ce plan et particulièrement Emmanuelle MORIN, Romain CHAUVIÈRE et Manon DELACOTTE.

LE PRÉSIDENT – Merci pour cette longue présentation. Et merci, tu as raison, à nos services pour la qualité du travail qui a été accompli pour arriver à ce schéma des forêts et des landes. Alors, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, Marie-Christine, chers collègues, je m'associe évidemment au nom du groupe dans les remerciements qui sont faits aux services qui ont mené ce travail à la fois vital et ambitieux.

Le plan départemental d'actions pour les forêts et les landes du Morbihan marque une avancée essentielle pour protéger nos forêts, mieux anticiper les effets du changement climatique et préserver la biodiversité.

Appartenant à 94 % à des propriétaires privés, majoritairement petits, mais pour certains plus grands, la réussite de ce plan dépendra donc fortement de leur mobilisation. Animer ce plan nécessitera donc des ressources humaines importantes. Dans le fond, ce plan présente une approche très intéressante pour la gestion des forêts, dans un contexte de changement climatique et de pression entropique, qui n'a pas réellement baissé encore.

À la lecture approfondie de ce document, plusieurs points méritent d'être mis en avant selon nous.

Sur le plan de l'adaptation au changement climatique, l'impact des tempêtes, des incendies sont évidemment bien mis en avant. Une approche résiliente à long terme est strictement nécessaire. En complément des obligations légales de débroussaillage, la politique ambitieuse de restauration écologique et d'agroforesterie doit être envisagée pour renforcer cette résilience, notamment des sols, et limiter les risques naturels.

S'agissant du stockage carbone et de l'exploitation du bois, l'encouragement à l'utilisation du bois à plus longue durée de vie est pertinent. Mais il faut aussi travailler à bien maîtriser la biodiversité qui y est associée. Des coupes excessives, par exemple, pour des valorisations économiques, pourraient contredire des objectifs de séquestration carbone et de conservation des écosystèmes. L'usage du bois combustible doit également être surveillé, afin de ne pas soutenir des industries qui, à l'autre bout de la chaîne, contreviendraient à la sobriété collective.

Je prendrai l'exemple des haies qui ne sont pas dans ce plan, mais qui dans notre département en font l'objet, pour partie. La SCIC Argoat Bois, qui est du côté de Pontivy et qui travaille sur une grande partie du département, met en valeur des bois de haies, et souvent dans des réseaux locaux de chaleur. Je pense que cette voie doit être soutenue en ce sens, y compris pour nos forêts.

En ce qui concerne la biodiversité, bien que le plan évoque la diversité des essences, il ne précise pas forcément assez - mais les actions devront probablement le détailler - les moyens pour éviter la prédominance des monocultures et la politique d'incitation à la diversification doit être forte pour être efficace.

En période d'enjeux budgétaires, en cours et à venir, nous en avons parlé en début de session, certaines mesures nécessitent donc des choix stratégiques. Et, il sera intéressant de pouvoir accentuer les actions qui sont à fort impact et à coût limité. La sensibilisation des propriétaires forestiers, j'y reviens, est évidemment au cœur de ce sujet et la mutualisation des ressources pour les collectivités sera également importante.

Nous souhaitons aussi porter un regard sur les financements qui peuvent être innovants, les partenariats avec les entreprises locales, j'ai nommé la SCIC Argoat Bois, pour laquelle certaines collectivités locales ont des parts sociales. Par exemple, avec des entreprises du domaine de l'économie sociale et solidaire, de formation et d'insertion puisqu'il y a aussi dans ces actions la possibilité de travailler avec ces dispositifs afin de soutenir la reforestation. Je n'ai pas vu suffisamment, selon moi, la présence du recours aux programmes européens. Le FEADER est un dispositif qui travaille sur le domaine des forêts, notamment.

Enfin, une évaluation et un suivi précis devraient être menés pour pouvoir mieux arbitrer, en fonction de nos contraintes financières, les réelles retombées écologiques, puis économiques et ajuster ainsi la stratégie de manière réactive. Mais vous y avez répondu dans le cadre de notre demande d'avoir des évaluations de ces plans de manière vraiment régulière. Comme je l'ai dit en introduction, ce plan forêts et landes du Morbihan marque une avancée essentielle, une trajectoire encourageante qui montre la volonté d'agir. Face aux enjeux planétaires et aux défis budgétaires, nous devons aller plus loin encore, probablement dans les années à venir.

Renforcer la biodiversité est un enjeu pour préserver notre environnement, notre mode de vie. Diversifier les financements et prioriser les actions à fort impact sont des leviers pour un avenir plus résilient dans cette politique comme sur d'autres.

Protéger, restaurer et innover. C'est ainsi que nous ferons de nos forêts un héritage vivant et durable pour les générations à venir.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, et merci d'avoir effectivement salué le travail accompli. C'est un enjeu quand même majeur. Nous sommes, je le redis, le premier département forestier de France, et les enjeux climatiques et d'exploitation font qu'il y avait besoin de cette stratégie. Nous voyons la réduction des landes intercommunautaires, pour une bonne partie, qui a quand même fortement diminué. Et puis la particularité de la forêt morbihannaise, qui est la plus grosse de Bretagne, mais qui est aussi très morcelée, très fragmentée et très privée. Donc il y a besoin de structurer les choses et je salue le travail avec l'État, l'ONF, le syndicat des propriétaires forestiers, celles et ceux qui ont des choses à dire, les communes forestières aussi dans ce département, qui aura su construire ce plan stratégique. Il découle aussi des schémas en matière d'espaces naturels sensibles et de biodiversité. C'est un peu le bras armé.

Alors, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur le bordereau ? Est-ce qu'il y a des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dernier bordereau du jour, avant le vœu, qui est celui de la 6^{ème} commission : « *Éducation, culture, sport et associative* ».

Mme PENHOUËT va nous parler de la sectorisation des collèges publics. Un sujet sensible.

Rapport n° 8 (pos. 25224)**Sectorisation des collèges publics**

Mme PENHOÛËT – Rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le Président, chers collègues.

L'article L. 213-1 du code de l'éducation confie au département la compétence de fixer le secteur de recrutement des collèges publics de son territoire, en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, de la délocalisation des établissements, de leur capacité d'accueil et de leur mixité sociale.

C'est dans ce cadre que le président nous propose deux modifications du secteur scolaire.

❖ Tout d'abord d'adapter la sectorisation scolaire de la commune de Camors, afin de rééquilibrer les effectifs entre le collège Mathurin Martin de Baud et le collège Goh Lanno de Pluvigner.

Actuellement, le collège de Baud peut accueillir jusqu'à 560 élèves et n'en compte que 406, tandis que le collège de Pluvigner, avec une capacité d'accueil maximale de 650 élèves après l'achèvement des programmes en cours est déjà en forte rétention avec 675 inscrits. Afin de remédier à cette situation, le président nous propose d'intégrer l'ensemble de la commune de Camors dans le secteur de recrutement du collège de Baud, alors que jusqu'à présent la commune est divisée en deux secteurs. Le nord de la commune est rattaché au collège de Baud, tandis que le sud est rattaché au Collège de Pluvigner.

Cette modification permettrait de réduire la surcharge d'élèves inscrits au collège de Pluvigner, de maintenir les effectifs du collège de Baud à un niveau satisfaisant, et de simplifier la compréhension des inscriptions pour les familles. Cette mesure sera accompagnée d'une adaptation des transports scolaires progressive et du maintien des dérogations notamment pour les fratries.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des partenaires et le conseil départemental de l'éducation nationale a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2024.

❖ Le président nous propose également de modifier la sectorisation de la commune de Colpo. Actuellement, le collège public de la commune est le collège Jean Moulin de Locminé. Mais dans les faits, une majorité des élèves de la commune sont scolarisés à Saint-Jean-Brévelay. En effet, en 2024-2025, 66 élèves de Colpo sont inscrits dans un collège de Saint-Jean-Brévelay (52 au collège privé Saint-Louis et 14 au collège public Eugène Guillevic) grâce à leurs droits de dérogation.

Pour simplifier la situation et répondre à la demande des familles, le président nous propose de créer une double sectorisation. La commune de Colpo serait désormais rattachée au collège Eugène Guillevic de Saint-Jean-Brévelay, en complément du collège Jean Moulin de Locminé. Cette solution permettrait de supprimer le recours aux dérogations et d'améliorer la mixité sociale du collège Eugène Guillevic. Par ailleurs, avec un effectif actuel de 141 élèves, l'établissement dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour accueillir les nouveaux élèves potentiels sans risque de surcharge.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des partenaires et a reçu un avis favorable du CDEN du 13 février 2025.

En conclusion, le président nous demande de nous prononcer sur ces deux modifications de sectorisation des collèges publics.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

Nous sommes un peu « *au scalpel* », il y a des choses qui ne sont pas définitives. Cela a été vu avec les élus et les maires concernés. Pour le canton de Pluvigner, nous avons un collège qui déborde. C'est en travaux. Les choses peuvent aller mieux après, mais pour le moment on a un vrai sujet et les maires ont été vus sur ce point. Nous avons eu des échanges avec le maire de Camors. Et il y a aussi les chefs d'établissement qui sont associés à cette démarche, et qui valident cette sectorisation pour que les élèves de Camors soient scolarisés à Baud. Ainsi, les équilibres des deux établissements seront respectés.

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

M. CARIS – Oui, M. le Président, chers collègues.

Si nous souscrivons à la nécessité d'adapter la carte scolaire, pour assurer une meilleure répartition des effectifs entre les établissements, et mieux répondre aux attentes des familles, nous appelons néanmoins à une certaine vigilance en termes de modalités de mise en œuvre de ces nouvelles sectorisations. Certes, le déséquilibre entre le collège Mathurin Martin de Baud et le collège Goh Lanno de Pluvigner est indéniable. Cela va permettre de rééquilibrer la répartition des élèves entre ces deux établissements. Tout le monde était d'accord sur cette resectorisation.

Concernant l'objectif d'offrir aux familles de Colpo la possibilité d'inscrire leurs enfants à Saint-Jean-Brévelay, cela paraît aussi pertinent, puisque cela répond aux attentes de nombreuses familles - nombreuses familles qui étaient obligées de faire des demandes de dérogations. Pour cela, il fallait attendre la réponse de l'Éducation nationale, qui n'arrivait qu'au mois de juillet, ce qui mettait des familles dans une situation relativement inconfortable.

Cependant, deux aspects non négligeables, méritent à mon sens, une attention quand même particulière, concernant cette double sectorisation. À savoir donc : de surveiller l'impact sur le collège de Locminé, même si le nombre d'élèves concernés semble limité, on peut quand même se questionner sur les répercussions sur l'organisation pédagogique et la stabilité de cet établissement. Et deuxièmement : les effets sur la mixité sociale. L'argument selon lequel cela favorise la mixité sociale devra être étayé par des données précises et objectives.

Il est donc primordial, à notre sens, d'assurer évidemment - je ne doute pas que cela sera fait - un suivi précis pour ceux-ci, des effets de ces décisions, afin de ne pas avoir à réaliser des ajustements successifs qui seraient synonymes d'incertitude pour les élèves et leurs familles. Je n'en doute pas, le service d'éducation s'y attellera. Nous souhaiterions aussi qu'un bilan régulier de ces ajustements soit présenté lors de la commission 6, afin qu'elle puisse elle-même évaluer la pertinence et l'efficacité de ces mesures.

Au-delà de ces ajustements ponctuels que vous avez amorcés, M. le Président, je souhaiterais attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur l'enjeu crucial qui nous attend dans les années à venir, à savoir : celui de la sectorisation des collèges dans un contexte de baisse démographique. Certes, le Morbihan, pour l'instant, n'est pas le département le plus concerné, mais cette tendance nationale nous impose une réflexion approfondie sur l'avenir de nos établissements en tenant compte des réalités contrastées entre les collèges urbains et les ruraux.

Dans le Morbihan, plusieurs collèges ruraux pourraient être fragilisés par des effectifs en baisse. Il est donc impératif d'anticiper ces évolutions, en veillant à maintenir un équilibre territorial garantissant à chaque collégien un accès équitable à l'éducation. En zone urbaine, notamment dans de grandes villes comme Lorient et Vannes, la carte scolaire doit assurer une bonne répartition des effectifs entre les établissements, tout en améliorant la mixité sociale et en offrant des conditions d'apprentissage optimales à chaque collégien.

Je m'interroge, par exemple, à Lorient, sur la situation du collège Anita Conti qui, à côté des deux autres établissements publics, est plutôt en situation de fragilisation. Je pense que le service éducation est alerté aussi et surveille cet établissement de près, comme le lait sur le feu cet établissement.

Un autre facteur essentiel à intégrer dans cette réflexion est le rôle et la place des établissements privés. Dans certains territoires, la fragilisation du collège public peut, et c'est ce qui se passe,

accentuer l'attractivité du privé, ce qui renforce encore plus les déséquilibres entre les différentes offres éducatives. Le maintien d'un réseau équilibré de collèges publics est donc un enjeu fondamental pour garantir un véritable choix éducatif aux familles, sans que des considérations, notamment financières, ne viennent peser sur leur décision.

La vie et l'attractivité de nos territoires reposent aussi sur notre capacité à garantir une offre publique éducative de proximité. Le département du Morbihan se doit d'anticiper et d'accompagner ces évolutions de manière juste et équilibrée. Ne reproduisons pas les erreurs commises ailleurs. Quand on regarde un certain nombre de départements, il y a de véritables erreurs. Soyons ambitieux pour l'avenir de nos jeunes, de nos collèges et de nos communes.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup.

Alors ce bordereau est plus un ajustement sur un certain nombre de secteurs très ponctuels, même s'ils sont ô combien nécessaires.

Ce sont des sujets assez sensibles avec, dans le canton de Pluvigner, un collège qui déborde et à Saint-Jean-Brévelay, un collège qui tanguer par le bas. Des ajustements sont donc, bien sûr, nécessaires. Forcément, quand on fait une sectorisation, ce n'est jamais pour une année en tant que telle, même s'il peut y avoir des choses un peu ponctuelles, compte tenu de travaux à certains endroits.

Et ce qui est certain, ce que vous avez soulevé, c'est qu'il y a un sujet de sectorisation dans le contexte général à venir. La presse quotidienne régionale, ces derniers jours, parlait aussi des conséquences sur les lycées qui pourraient être amenés à fermer pour certains d'entre eux, dans les temps à venir. Parce que c'est le même sujet, les collégiens sont des lycéens en puissance, et donc nous, ce que nous avons regardé de manière proactive avec le DGS et le service éducation, ce sont aussi les projections. Nous voyons que nous sommes plutôt sur une asymptote et que là, on va plutôt être dans une pente décroissante dans les années à venir. Nous allons plutôt gérer une baisse démocratique des collégiens, qui va devenir un peu plus sensible.

Cela ne veut pas dire, qu'ici ou là, selon le prix du foncier et de l'attractivité, on n'aura pas deux, trois endroits où il y a des renforcements, à l'exemple de Pluvigner. La hausse de Pluvigner s'inscrit dans la baisse de certains autres endroits sur la côte ou ailleurs. Et on risque d'avoir à terme quelques secteurs en tension, mais avec un seuil plutôt bas, qui va donc s'accompagner quelques fois de fermeture et nous connaissons les enjeux de fermeture. Nous connaissons aussi les enjeux pour les professeurs. Aujourd'hui, un professeur qui a suffisamment d'élèves arrive à avoir tout l'enseignement dans un seul établissement. Parfois, il est obligé, selon certaines matières enseignées, d'avoir deux établissements pour faire son nombre d'heures. Donc il y a plein de conséquences et on en parle avec l'Éducation nationale, pour optimiser tout cela au mieux.

Ce qui est certain, c'est que l'on va avoir une baisse démographique dans les temps à venir. Nous avons un tableau assez clair de l'ensemble des collèges, avec, sur chaque collège, la nature des travaux à faire et les tendances démographiques des dernières années. Cela permet de faire des projections éventuelles de ce que nous pouvons avoir en lien avec les politiques d'habitat, qui sont menées par les communes. Ce n'est pas une science exacte. Et on sait, néanmoins, qu'il y a eu des secteurs où on a bien fait de fermer : il y en a un à Vannes et un à Lorient, et je crois que c'était aussi la bonne décision. Faute de quoi, on aurait eu des collèges trop bas et nous avons resectorisé, à certains endroits, pour redonner de la dynamique.

Mais voilà, il y a quand même quelques sujets qui vont se poser dans les temps à venir. Là-dessus, il faut essayer d'être le plus proactif possible, et je rejoins assez votre idée qu'on ait un petit bilan des ajustements à faire. Et cela y compris dans la commission éducation, une fois par an. Il faudrait qu'on puisse avoir la projection et les tendances estimatives. Ce n'est jamais une science exacte.

Nous avons, à l'inverse, un département qui a aussi accueilli, ce qui fait qu'on a un solde plutôt positif qui a compensé aussi un solde naturel plutôt négatif dans le département. Néanmoins, on a

passé l'asymptote et on commence à voir une descente - et on l'espère la plus faible possible - dans un contexte d'une saine émulation entre les deux réseaux.

Mme PENHOUËT veut rajouter quelque chose.

Mme PENHOUËT – Nous sommes aussi sollicités par l'Éducation nationale, pour les classes de SEGPA, qui essaie de les mettre le plus possible sur le territoire. Et parfois nous sommes limités pour pouvoir les accueillir, car il manque des espaces. Peut-être que la baisse démographique va permettre de fournir des réponses adaptées, et les deux réseaux travaillent vraiment ensemble pour envisager ces perspectives.

LE PRÉSIDENT – Merci, alors s'il n'y a pas d'autres questions, je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Je propose que nous passions au vœu proposé par le groupe de gauche et écologiste. Je laisse la parole à Mme QUÉRIC qui va le présenter.

Vœu relatif à la solidarité aux victimes civiles de la guerre opposant l'organisation du Hamas à l'État d'Israël

Mme QUÉRIC – Depuis 18 mois, un conflit d'une rare violence oppose l'organisation du Hamas, classée terroriste, à l'État d'Israël. L'organisation, comme le gouvernement d'Israël, est poursuivie en justice par la Cour Pénale Internationale et ce dernier accusé de mener à un génocide.

La conclusion d'un cessez-le-feu le 15 janvier 2025 s'est opérée dans un contexte de bouleversement des équilibres géopolitiques et d'une intense polarisation de la scène internationale autour de ce conflit.

L'échec de la 2^{ème} phase du cessez-le-feu, ayant débuté le 2 mars, a conduit à une reprise des combats à Gaza, comme au Liban. À Gaza, ils se traduisent par de nouvelles frappes israéliennes faisant plus de 700 victimes civiles depuis le 18 mars.

Cela tandis que l'arrêt de toute nouvelle aide humanitaire prive la population encore présente et les nombreux réfugiés de retour dans cette zone, d'alimentation et de fournitures essentielles à leur survie.

Comme l'ont fait le secrétariat général de l'ONU, Antonio GUTERRES, la cheffe de la diplomatie, européenne, Kaja KALLAS, ainsi que le Président de la République, Emmanuel MACRON, le groupe de gauche et écologiste, en appelle à l'humanité de chacun, à la condamnation de la reprise des hostilités, au rétablissement du cessez-le-feu et à la solidarité envers l'ensemble des victimes civiles de ce conflit dévastateur.

LE PRÉSIDENT – Merci. Alors, je vais répondre à ce vœu. Et après, il y aura peut-être des interventions qui auront lieu.

Il y a plusieurs éléments.

D'abord, naturellement, une situation comme celle-là est une situation tragique, et nous ne pouvons qu'appeler à la paix. Si on replace les choses en perspective, rappelons quand même qu'au temps de Yasser ARAFAT et d'Yitzhak RABBIN, notamment sous l'autorité de Bill CLINTON, qu'un processus de paix assez avancé avait été mis en place. Et on se réjouissait tous, à l'époque, des avancées du processus de paix et qu'enfin ces territoires, puissent avoir une perspective de paix, tant les populations civiles, comme vous le citez, veulent naturellement vivre en paix.

Je crois que c'est le souhait de chaque personne, juste de sens. C'était effectivement sans compter sur les acteurs qui n'entendaient pas les choses de cette manière : le Hamas d'un côté, Ariel SHARON qui a aussi sa part de responsabilités lorsqu'il a provoqué tout le monde. Cela a mis fin à tout ce processus de paix qui avait été engagé. Nous avons tous cette image de Camp David, où nous avons le Président américain avec Yasser ARAFAT et le Premier ministre israélien. Ce processus est bien loin, malheureusement. Et aujourd'hui, la situation est tragique, et la région est plus que jamais instable. D'ailleurs, certains s'en servent sans vergogne au niveau de la politique nationale. C'est à se demander s'ils ne se réjouissent pas de ce qui se passe pour leurs propres intérêts politiques.

Il y a quand même des points qui, dans la rédaction du vœu, ne nous vont pas et qui ne nous permettent pas de le voter.

D'abord, quand vous dites « *un conflit d'une rare violence oppose l'organisation du Hamas, classée terroriste* ». Alors, vous ne portez pas de jugement, vous dites juste : « *qui est classée terroriste* ». Non : « *les terroristes* », c'est une organisation terroriste.

Vous dites, quelque part, « *moi je ne sais pas s'ils sont classés terroristes ou pas* ». Non : c'est une organisation terroriste. Je rappelle ce qui s'est passé : le génocide de 1 300 personnes israéliennes le 7 octobre 2023, qui résulte d'une action programmée et volontaire de la part du Hamas. Et c'est le plus grand génocide de juifs, en tout cas depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est une réalité. Et

cela a été déclenché par le Hamas. Ce n'est pas une organisation classée terroriste. C'est une organisation terroriste.

Après, effectivement, on a une réaction de l'État d'Israël. Je rejoins le Président de la République qui appelait à la retenue, à la modération et à la proportionnalité de la réponse. Et on peut effectivement discourir sur la proportionnalité de la réponse. Et on peut, bien sûr, avoir une pensée émue pour l'ensemble des populations civiles de la bande de Gaza qui, depuis des mois, subissent et resubissent un certain nombre de bombardements. Naturellement, nous avons pour eux une certaine compassion.

Ensuite, vous appelez à la condamnation de la reprise des hostilités. Alors, la reprise des hostilités sous-entendue, mais ce n'est pas dit, par l'État d'Israël. Puisqu'en fait c'est la non-libération des otages qui a déclenché la reprise des hostilités. Donc, on ne condamne pas le fait que les otages ne soient pas libérés, mais on condamne la reprise des hostilités.

Il n'est pas équilibré votre vœu. Votre vœu est la condamnation d'Israël contre le Hamas. Et nous, nous ne pouvons pas le voter, dans la mesure où cela ne nous semble pas équilibré. Et nous ne voulons pas que l'Assemblée départementale se transforme, comme l'Assemblée nationale, en un territoire où, finalement, on oppose les uns et les autres. Nous voyons combien, aujourd'hui, cette volonté de certains - particulièrement de la France Insoumise, avec Rima HASSAN, avec Jean-Luc MÉLENCHON, et tous les autres histrions de ce genre - c'est pour eux, quelque part, un conformisme qu'ils utilisent, sans vergogne jusqu'au bout, en n'ayant plus peur de montrer une certaine forme d'antisémitisme. Et je trouve que transposer cela dans notre assemblée, c'est nous faire entrer dans un champ qui n'est, à mon avis, pas le nôtre. Et c'est en cela que nous estimons que nous ne pouvons pas nous joindre au vœu qui est le vôtre.

Quand bien même, nous n'avons plus qu'un seul désir, c'est la paix. La paix partout dans le monde d'ailleurs. Et cela n'est aucunement de notre part, un soutien à la réaction disproportionnée d'Israël. Les choses doivent être mises en perspective et il nous semble qu'elles ne le sont pas et que la motion de vœu n'est pas équilibrée. Donc, en ce sens, on ne peut pas le voter.

Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions ? M. QUÉRO.

M. QUÉRO – Je souscris parfaitement à ce qui vient d'être dit, M. le Président. Je voudrais m'adresser à mes collègues du groupe de gauche.

Pourquoi présenter ce vœu à portée internationale aujourd'hui ? Quels liens ou intérêts avez-vous trouvés pour le Morbihan et pour ses habitants ?

Pourquoi s'émouvoir aujourd'hui du conflit israélo-palestinien et laisser sous silence la persécution des Chrétiens d'Orient, dont la population est divisée par 10 depuis 20 ans.

Pourquoi ne pas produire un vœu, l'actualité s'y prête, en soutien à notre compatriote Boualem SANSAL, condamné et emprisonné par la dictature algérienne ?

Oui, le Hamas est une organisation terroriste. Et oui, l'État d'Israël est un pays violemment outragé, qui répond par les armes à une agression barbare, avec malheureusement les conséquences horribles qu'une guerre entraîne pour les civils et en particulier les enfants. Mais ne nous y trompons pas, Gaza est avant tout otage du Hamas. L'idéologie du Hamas, tristement illustrée le 7 octobre, est la même que celle qui a motivé les attaques des terrasses parisiennes et du Bataclan. Au risque de ne pas être politiquement correct, je pense que la raison de fond du vœu présenté ce jour est avant tout électorale et électoraliste. Ne soyez pas les idiots utiles de la France Insoumise et de son ambiguïté avec l'islamisme politique, alimenté par l'immigration hors de contrôle. La gauche que vous représentez se targue trop souvent de se battre pour l'honneur, les valeurs, et la morale, mais vous me rappellerez certainement SURCOUF : « *Chacun se bat pour ce qui lui manque.* »

LE PRÉSIDENT – Alors avant que nous passions au vote, y a-t-il des interventions ? M. AZGAG ?

Mme QUÉRIC – Je suis désolée, mais je trouve que notre collègue dépasse les bornes quand il qualifie notre groupe de gauche et écologiste. J'en ai un peu marre d'entendre constamment l'amalgame entre notre groupe de gauche et écologiste du département et la France Insoumise. Cela suffit. Où avez-vous vu des gens de la France Insoumise dans notre groupe ? Ce sont des gens, pour une part non encartés, un écologiste, deux socialistes et une communiste. Donc, nous arrêtons le cinéma. Et non ce n'est pas à vocation électoraliste. Monsieur, je ne suis candidat à rien. Sachez-le. Je vous le redis : il y en a ras-le-bol d'entendre des commentaires de ce niveau-là. C'est minable. En plus : « *le sens de la morale* », vous allez me faire la morale, Monsieur. Mais au nom de quoi vous me faites la morale ? À moi et au groupe. Je suis désolée, je reste là-dessus. Tant pis, vous ne votez pas notre vœu.

Nous avons mis « *classée terroriste* », cela aurait pu être, effectivement, « *l'organisation terroriste du Hamas* ». C'est exactement l'esprit de ce que l'on voulait dire. Mais nous, nous voyons des populations civiles des deux côtés se faire canarder, actuellement, en Palestine. Si vous pensez que ces images-là sont acceptables, pour nous, ce n'est pas électoral et ce n'est pas électoraliste. Donc, restez sur vos positions, mais ne nous insultez pas. Merci.

LE PRÉSIDENT – Alors, avant de laisser la parole à Mohamed AZGAG, ce que je voudrais rajouter, c'est ce que j'ai dit dans mes propos liminaires : il faut que, les uns et les autres, nous ayons des positions très claires face aux positions extrémistes des uns et des autres. J'entends qu'aujourd'hui, à gauche, qu'un certain nombre d'acteurs se désolidarisent de la France Insoumise, et je le salue. Cela n'a pas été le cas aux dernières élections législatives, c'est tout. C'est clair, il y a eu une alliance : le Nouveau Front Populaire. Nous ne pouvons pas dire, à un moment donné : « *on n'est pas avec eux* » et puis tout d'un coup revenir, pour des questions électorales, avec des gens qui ne cessent d'allumer le feu sur ce sujet. Mme Rima HASSAN et M. MÉLENCHON vivent de cela tous les jours. Et donc, soyez clairs. Condamnez des propos de ce genre, parce que je suis convaincu qu'au fond de nous-mêmes, nous savons combien une position équilibrée est importante, et l'a toujours été, et combien la paix est strictement nécessaire.

Je l'ai dit aussi dans mon propos, et c'est quelque chose d'assez simple, il faut que les uns et les autres nous ne soutenions pas, peu importe qui que ce soit, celles et ceux qui prônent le chaos. Et aujourd'hui, malheureusement, il y a un parti qui prône plus le chaos, qui est la France Insoumise. Et nous, ce que nous voulons, c'est une étanchéité parfaite. Nous ne pouvons pas dire « *on verra aux municipales* » pour mettre le maximum de drapeaux de gauche. Cela n'est pas vrai.

Tout cela est dans un contexte général et ce que je ne souhaite pas, c'est que l'on bordélise l'assemblée départementale avec des choses qui relèvent du national, et sur lesquelles nous pouvons avoir d'autres appréciations.

M. AZGAG – Merci M. le Président.

Je ne rentre pas, si vous voulez, dans une exégèse politique. Le dernier point de votre paragraphe, lui, par contre m'intéresse. Je pense que le désir d'humanité est partagé par un certain nombre de personnes ici aujourd'hui.

Il y a effectivement des personnes à Gaza qui sont prises en otage, comme tu l'as dit Président, et qui souffrent. Il y a des enfants, des femmes et des vieillards qui souffrent parce qu'ils sont bombardés, parce qu'ils n'ont plus où aller, qu'ils n'ont pas accès à l'eau et qu'ils n'ont pas accès à la nourriture. Cela, on ne peut pas l'extrapoler.

Et de ce point de vue, nous pouvons appeler à de l'humanité sans rentrer dans les autres considérations. Moi, à la limite, je serais même prêt à voter le dernier paragraphe où l'on parle d'humanité, où on a un désir de cessez-le-feu.

Mais je suis assez partagé, effectivement. Le risque étant peut-être de laisser supposer qu'il y aurait une volonté politique derrière une phrase ou un point-virgule... Moi, ce qui m'intéresse, c'est ce besoin d'humanité parce qu'on le voit sur toutes les chaînes, effectivement, il y a une situation tragique et dramatique. Avec des morts d'enfants et des enfants qui sont estropiés. Je pense, que d'un point de vue humain, appeler à un cessez-le-feu serait le minimum qu'on puisse exiger.

LE PRÉSIDENT – Partout dans le monde, partout où il y a des guerres, nous appelons par nature à cesser les combats.

Alors, après, on pourrait discourir longtemps sur les soutiens dont ont bénéficié le Hamas et M. NETANYAHOU. Parce que si on rentre dans les détails, nous allons voir surtout beaucoup d'autres choses. Le dossier est d'une complexité inouïe. Moi je souscris à ce que dit M. AZGAG. Dans l'absolu, oui, naturellement nous ne pouvons qu'appeler à la paix, au cessez-le-feu quand on voit toutes ces victimes civiles.

Alors, Mme Perrault, puis après je vous propose qu'on passe au vote.

Mme PERRAULT – Je veux dire, Mme QUÉRIC, Catherine, je comprends ta colère quand on vous associe à la France Insoumise, parce que j'en serais moi-même très gênée. Mais j'ai juste une petite question à te poser. Il y a eu des élections, il n'y a pas très longtemps en juin 2024, c'était quoi le Nouveau Front Populaire ? C'était quelle alliance ? C'était juste une question.

LE PRÉSIDENT – Alors je vous propose que nous passions aux voix. Qui est pour l'abstention de ce vœu ? Qui s'abstient ? Donc à la majorité ce vœu est refusé.

Le résultat des votes est de :

- 8 voix pour (Groupe de gauche et écologiste) ;
- 28 voix contre ;
- 6 abstention(s) (Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Anne JEHANNO, Ronan LOAS, Hania RENAUDIE et Marianne ROUSSET).

Par conséquent, le vœu n'est pas adopté.

Voilà qui clôt notre séance et je vous propose que nous nous retrouvions pour notre traditionnelle séance du mois de juin, le 20 juin.

La séance est levée à 17 h 05.

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2, 3-10, 11, 13-16, 17, 21-22, 23, 25, 26, 27-28, 30, 31, 33, 35, 36-37, 38-39, 40-41, 42, 43
M. Mohamed AZGAG	26, 29-30, 42
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	2, 23
M. Denis BERTHOLOM	31
M. Alain CARIS	37-38,
Mme Myrienne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	27
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Damien GIRARD	
M. Mathieu GLAZ	
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	18-20, 22, 24-25
Mme Marie LE BOTERFF	
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	20-21, 22, 33-35,
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	
M. Dominique LE NINIVEN	
Mme Marie-Christine LE QUER	32-33,
M. Ronan LOAS	11-13,
M. Stéphane LOHÉZIC	
Mme Rozenn METAYER	10-11, 16, 17, 27,
Mme Christine PENHOUËT	36, 39
Mme Soizic PERRAULT	43
M. Gérard PIERRE	
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	40, 42
M. Benoît QUERO	41
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	
Mme Marianne ROUSSET	